
L'ÉCHO

UN ÉCLAIRAGE DIFFÉRENT

HIVER 2019-2020
LE JOURNAL DU SYNDICAT PROFESSIONNEL
DES INGÉNIEURS D'HYDRO-QUÉBEC

ÉDITORIAL :
NÉGOS ET AUTOMNE CHAUD...
LA SUITE

CONTE DE NOËL

LA RECLASSIFICATION À HQ EN 2019

QUI IRA DANS LE SUD CE PRINTEMPS ?



Le SPIHQ se souvient

Swagelok

Groupe Swagelok Québec

Votre Entreprise prend-elle des Risques Inutiles dans la Fabrication et l'Assemblage?

Les compagnies qui gèrent leurs risques de façon stratégique s'arment du savoir nécessaire à la prise de décisions éclairées et efficaces. Elles ont un **avantage concurrentiel** recherché et **leurs marges bénéficiaires** sont supérieures.

“Ne pas anticiper les problèmes peut nuire aux capacités de base de votre organisation”

Sécurité, temps, argent, espace, sont tous impliqués lorsque les assemblages et sous-assemblages sont mis en service. Avec son département **Custom Solutions**, Swagelok vous aide à réduire vos risques, depuis vos pièces jusque dans vos montages.

Pour en savoir plus sur la gestion des risques rendez-vous sur notre site web :

WWW.QUEBEC.SWAGELOK.COM



Volume 55 Numéro 4

L'Écho, le journal officiel du Syndicat professionnel des ingénieurs d'Hydro-Québec Inc. (SPIHQ) est publié 4 fois par année.

Les articles de ce journal peuvent être reproduits, en tout ou en partie, à condition d'en citer la source. Toute correspondance au sujet de cette publication doit être envoyée au SPIHQ.

Coordonnées du SPIHQ

1111, Saint-Urbain, bureau 201
Montréal (Québec) H2Z 1Y6
Tél. : 514 845-4239 ou 1 800 567-1260
Télé. : 514 845-0082

Courriel : spihq@spihq.qc.ca
Site internet : www.spihq.qc.ca

Comité Communications et formation syndicale

Isabelle Simard, ing., responsable
418 696-4500, poste 6721

Révision et correction d'épreuves

SPIHQ

Couverture

Photo : Fatima Radics, ing.

Dans le présent document, le masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec et Bibliothèque nationale du Canada (ISSN 0710-2879)

Parutions en 2020

- Printemps : Vol. 56 no 1
- Été : Vol. 56 no 2
- Automne : Vol. 56 no 3
- Hiver : Vol. 56 no 4



4

ÉDITORIAL :
NÉGOS ET
AUTOMNE CHAUD
LA SUITE...
Par le Bureau

11

LE SPIHQ SE SOUVIENT

Photo :
Fatima Radics, ing.

Plaque commémorative - Tragédie de Polytechnique - 30 ans

12

CONTE DE NOËL
Par Michel Blais, ing.

15

L'ORIGINE DE LA RÈGLE
DU 48 KM
Par
Louis Champagne, ing, FIC.

18

ÉCHOS DU BUREAU
Complément sur le 48 km
Par le Bureau

19

VOTRE DISPONIBILITÉ ...
VOS DROITS
Par Zakia Sabour

23

LE PRÊTE-NOM
Par François Morasse, ing.

25

LA RECLASSIFICATION
DES INGÉNIEURS
Par
Isabelle Thériault, ing,

28

QUI IRA DANS LE SUD
CE PRINTEMPS ?
Par Daniel Beaulieu, ing.



33

MÊME LES HAMSTERS
ONT BESOIN DE VACANCES
Par Isabelle Simard, ing.

35

LES DÉLÉGUÉS SOCIAUX
DU SPIHQ :
À VOTRE SERVICE !
Par Alain Lacroix, ing.

39

NOUVELLE NORME
COMPTABLE D'HQ
Par Sébastien Guillon, ing.

SOMMAIRE

45

TOURNÉE 2019
MISE À JOUR SUR LES
NÉGOS
Par le Bureau

46

DES RÉPONSES À
VOS QUESTIONS
Par Isabelle Simard, ing.

47

ÉCHOS DES COMITÉS

50

SONDAGE SUR
LE RÉSEAU EXPRESS
MÉTROPOLITAIN (REM)
Par Yannick Leblanc, ing.

52

BIENVENUE
PARMI NOUS
Par Michel Blais, ing.

54

RÉPARTITION DES
MEMBRES PAR NIVEAU
Par Jonathan Aubin, ing.

55

LE SPIHQ
A BESOIN DE VOUS



NÉGOS ET AUTOMNE CHAUD

LA SUITE...

Dans la dernière parution de L'Écho en septembre dernier, nous vous annoncions un automne chaud. La chaleur et la pression ont effectivement monté d'un cran et ce, des deux côtés du boulevard René-Lévesque. Plusieurs parmi vous ont senti la chaleur et ne se sont pas laissés intimider. Certains ont pris des bons « jabs » d'autres des « uppercuts ».

La chaleur s'est fait sentir de chaque côté au point tel que la Direction a décidé qu'elle en avait assez de l'affichage. C'est ainsi qu'à plusieurs endroits, des vagues de nettoyage ont été réalisées. Malheureusement pour la Direction, les affichages ont été réinstallés dans les heures qui ont suivi, souvent encore plus intensément et parfois même avec des collants. Bien entendu, la Direction devait s'attendre à ce que les ingénieurs soient de plus en plus souriants suite à cela.

C'est par la suite que la Direction a disjoncté.

Diviser pour mieux régner, démagogie, désinformation, intimidation, inégalité, iniquité, menaces de coupure, de réprimande, de suspension, voire même jusqu'aux menaces de congédiement. Toutes des tactiques usuelles connues et utilisées actuellement par la Direction dans le cadre du renouvellement de notre convention collective.

Certains diront qu'il y a beaucoup d'ingénieurs excédentaires qui ne travaillent pas actuellement à cause du 48 km.

- Il n'y en a aucun.

D'autres véhiculent même qu'il y a plus de 10 ans que la centrale nucléaire de Gentilly-2 est fermée et que les ingénieurs y sont encore à ne rien faire à cause du 48 km.

- Gentilly-2 est fermée depuis 31 décembre 2012. Il n'y a plus aucun excédentaire relié à sa fermeture abrupte depuis mi-2016, date à laquelle Hydro-Québec a enfin signé la Lettre d'Entente proposée par le SPIHQ afin de dénouer cette situation particulière.

On mentionne même, le plus sérieusement du monde, sans gêne, que certains syndicats ont fait 90 concessions alors qu'une seule est demandée au SPIHQ.

- Plusieurs syndicats n'ont fait aucune concession. Ils ont eu les mêmes augmentations. D'autres ont fait des concessions et ils ont été compensés monétairement, entre autres, avec un 3 % forfaitaire de plus.

Certains gestionnaires osent même prétendre que le 48 km, 36 mois, est la proposition de la Direction alors qu'il s'agit en réalité de la proposition du SPIHQ !

- Hydro-Québec n'a jamais proposé autre chose que le retrait pur et simple du 48 km, l'avancée la plus grande a été de proposer 48 km pendant 1 an.

Des coupures de salaires ou des suspensions sans fondement ni justifications sérieuses

- Le SPIHQ a été forcé de porter plainte en vertu de l'article 15 du Code du travail à de nombreuses reprises pour des abus du pouvoir qu'a faits la Direction face à ses employés.

Voilà que maintenant, la Direction mentionne même à ses cadres que le gouvernement est impliqué dans nos négociations et qu'il ne signera jamais une convention avec le 48 km ! Pourtant, dans le document « Consultation automne 2019 pour les tables régionales » de la CAQ, la section 1.2 stipule clairement ceci :

1.2. EMPLOIS PUBLICS EN RÉGION

Le transfert d'emplois publics en région contribuerait à stimuler économiquement les régions et préserver leur dynamisme. Cette mesure contribuerait aussi à inciter davantage de jeunes à rester en région après leurs études en augmentant leur perspective d'emplois.

Il ne serait pas question de forcer des employés de l'État à déménager, mais de transférer des postes lorsque leurs titulaires auront pris leur retraite.

PROPOSITION 1.2

La Coalition Avenir Québec propose que l'État transfère des emplois de la fonction publique en région.

Proposition de la Commission politique et de la Commission de la Relève

Enfin, l'UN vous dira : Votre syndicat ne vous dit pas tout !

- À ceci, votre syndicat réplique qu'effectivement, tout n'a pas été dit. Effectivement, l'attitude anti-syndicale des premières propositions à la table de négo, le ton désengagé, nonchalant, le manque de reconnaissance de nos enjeux ainsi que le manque de bonne foi de la partie patronale tout au long des négociations ne vous ont pas été rapportés. Même si nous les avons observé en première ronde, en seconde et avec le conciliateur.

- Non, le SPIHQ n'a pas tout dit afin de préserver l'image des parties, le climat de travail sain et la paix syndicale. Le SPIHQ a conservé le contrôle du message avec ses campagnes d'affichage propres et professionnelles. Le SPIHQ a donné confiance en la possibilité d'en arriver à une entente raisonnable sans jamais créer de fausses attentes, de faux débats ou de conflits personnalisés.

Le SPIHQ n'a aucune demande sauf celle de négocier de bonne foi.

Mais lorsqu'on négocie avec quelqu'un dont le premier but est de gagner à tout prix, d'avoir raison même au détriment de l'intérêt global et en faisant fi des conséquences de son entêtement, la logique ne s'applique malheureusement pas... Il ne reste que le temps pour en venir à bout.



Voici quelques images de nos dernières manifestations, dont celle du 16 octobre 2019:



Et celle du 13 novembre 2019:





- Connecteurs Aériens
- Connecteurs Souterrains
- Quincaillerie de Poteaux
- Overhead Connectors
- Underground Connectors
- Pole Line Hardware



Ancrage - STARPOLE - Anchor

- Très robuste - Facile à installer - Votre meilleur choix pour sécuriser les poteaux.
- Very sturdy - Easy to install - Your best choice to secure poles in place.



www.cicame.ca



C'est ainsi que se termine l'automne 2019. Malgré plusieurs rencontres de conciliation, la Direction ne collabore toujours pas, ne négocie pas, ne justifie pas ses demandes et n'est pas sérieuse dans le processus. Son point, 48 km - 1 an, n'a pas évolué depuis plus de 2 ans et toutes les excuses sont bonnes (même jusqu'à citer certains articles du Journal de Montréal) pour tenter de convaincre le conciliateur de la raisonnable de sa demande. Ça n'a pas fonctionné.

De notre côté, nous avons fait de nombreuses propositions qui nous ont demandé beaucoup de temps mais toujours en gardant la prémisse de base qu'Hydro-Québec ne pourrait forcer quelqu'un à déménager. Nous avons cette protection à vie, confirmée par la Cour d'appel cet automne et un jugement rendu cet été contre certains syndicats est venu y donner encore plus de force. Avec toutes les possibilités techniques d'aujourd'hui, télétravail, bureau satellite, QG satellite, etc. il n'y a aucune raison valable de forcer un ingénieur à déménager.

Nous avons négocié le 48 km de bonne foi malgré tout, toujours selon les mêmes prémisses. Malheureusement, la Direction n'a jamais démontré que cette clause, qui fallait retirer coûte que coûte selon eux, avait un prix. Pour la Direction, le 48 km ne vaut rien, et devrait simplement être retiré car « on est bien au Québec » ou encore « les autres ont fait 90 concessions, vous on vous en demande juste une »...

Pourtant la Direction nous dit qu'elle doit retirer le 48 km pour avoir les mêmes augmentations que les autres, ce qui démontre l'important choc de valeurs entre les différentes parties sur cet enjeu.

Certaines avancées avaient été faites, même si la position de la Direction n'a pas ou que très peu changé depuis 2 ans. Ces propositions ont été présentées lors des tournées provinciales 2018 et 2019 mais elles n'ont jamais été, et loin de l'être, suffisantes pour contrebalancer le vote clair à 98,7 % de la dernière assemblée générale.

Le Bureau



**NICOLAS
CLOUTIER,
ING.**
Président



**CHARLES
OUELLET, ING.**
M.Sc.A.
1^{er} vice-président



**YANNICK
LEBLANC, ING.**
2^e vice-président



**MICHEL
BLAIS, ING.**
M.Sc.A.
Secrétaire



**JONATHAN
AUBIN, ING.**
Trésorier

Spécialités:
Construction et entretien
de lignes de transmission



1095, rue Valets, C.P. 155
L'Ancienne-Lorette, QC, G2E 3M3

Téléphone: 418-872-7420
Télécopieur: 418-872-2001
Courriel: glr@glr.qc.ca
www.glr.qc.ca

ISO 9001

RELONAT

Les services de relogement national inc.

Une entreprise canadienne qui aide les employés et leurs familles à relocaliser sans soucis depuis 1986.

- Comprend les besoins uniques de l'entreprise et conçoit des programmes personnalisés pour répondre aux exigences.
- Services complets d'assistance au départ et à destination avec des solutions de relogement à l'échelle nationale et internationale.
- Conseillers internes parfaitement bilingues offrant un service 24hrs.
- Un véritable et unique point de contact pour l'employé et le client.
- Accès à un réseau immobilier de renommée mondiale par l'entremise de notre partenariat avec RE/MAX Québec.

Communiquez avec nous dès aujourd'hui pour un relogement sans soucis!

Courriel : info@relonat.com
Site Web : <http://www.relonat.com>
Tél. : 514-382-0790 ou 450-667-3700
Sans frais : 877-777-0790

Membres de : CERC et Worldwide ERC, OACIQ

ANCRAGES | BOULONS | OUTILLAGE

Ancrages Canadiens



Hegedus Ltée

Plus de 60 ans à votre service
Depuis 1957

ISO 9001: 2015

Ramset UCAN RED HEAD WALTER Milwaukee BOSCH

www.ancragescanadiens.com

1180, rue de Louvain Ouest, Montréal (Québec) H4N 1G5
Tél.: 514 381-3431 | Téléc.: 514 381-3688 | Sans frais: 1 800 381-4574

LE SPIHQ SE SOUVIENT ...

Le 6 décembre 1989, 14 femmes de l'école Polytechnique de Montréal sont assassinées froidement par un homme armé qui ouvre le feu dans une salle de cours.

Trente ans plus tard, la Ville de Montréal reconnaît enfin cette tuerie comme un attentat antiféministe.

Trente ans plus tard, le souvenir de cette tragédie est toujours aussi douloureux.

Mais malgré toutes ces années écoulées, la mémoire des victimes continue d'être honorée comme si c'était hier. Et devant ce monument sobre situé sur la façade sud-ouest du pavillon principal de Polytechnique, on réalise qu'on se souviendra d'elles, aujourd'hui et à tout jamais.

Le SPIHQ est fier de compter dans ses rangs plus de 425 ingénieures, en proportion supérieure à la moyenne québécoise pour les entreprises d'envergure. Leurs collègues masculins se joignent à elles aujourd'hui pour honorer la mémoire de ces femmes :

Geneviève Bergeron
Hélène Colgan
Nathalie Croteau
Barbara Daigneault
Anne-Marie Edward
Maud Haviernick
Maryse Laganière
Maryse Leclair
Anne-Marie Lemay
Sonia Pelletier
Michèle Richard
Annie St-Arneault
Annie Turcotte
Barbara Klucznik-Widajewicz

CONTE DE NOËL



PAR MICHEL
BLAIS, ING, M.S.C.A.

Il était une fois, dans une contrée fort lointaine, un vaste royaume riche et prospère. Le royaume était si lumineux qu'on pouvait le voir de partout et même des étoiles. Il était si vaste qu'il s'étendait au-delà de ce que l'œil pouvait entendre et au-delà de ce que l'oreille pouvait voir, et ce, qu'importe la direction où l'on pointait le nez. Même le vent s'y perdait parfois. Le royaume était reconnu par les autres contrées comme LA référence dans plusieurs domaines. C'était un royaume magnifique et tout un chacun était très fier d'y habiter et d'y contribuer. Les réalisations grandioses de ses créateurs et son histoire glorieuse permettaient d'imaginer un avenir toujours plus florissant et sans fin.

Tous les sujets du royaume travaillaient fort pour l'entretenir et perpétuer sa prospérité. Ils s'appliquaient sans cesse à améliorer la qualité de leurs produits et de leurs réalisations. Ils étaient motivés et pleins de bonne volonté, la prospérité du royaume valait bien tous les efforts qu'ils y mettaient !

Quand un nouveau petit prince vint régner sur le royaume, les sujets continuèrent à faire de leur mieux dans leurs ouvrages et à s'appliquer sans cesse à optimiser leurs besognes, car ils aimaient leur royaume. Ils souhaitaient ardemment que leur souverain soit content d'eux et sache bien leur rendre, comme cela avait été dans les temps d'avant, car ils s'y sentaient valorisés et se sentir appréciés de leur souverain les motivait encore plus.

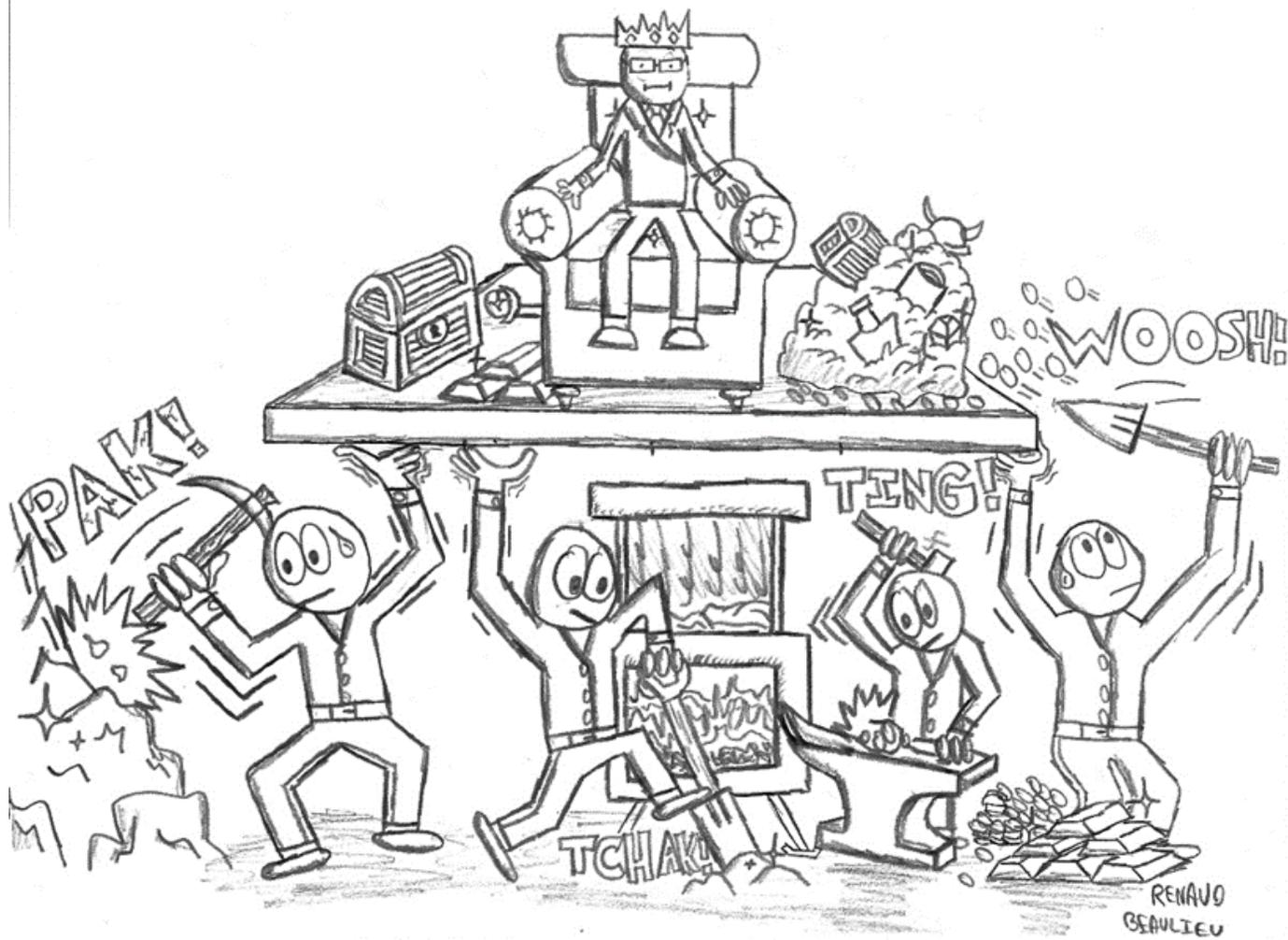
Mais le nouveau petit prince, pourtant si préoccupé de l'image qu'il voulait projeter, ne l'entendait pas ainsi. Soucieux, sourcilieux et suspicieux, il passait ses journées à contempler les coffres du trésor, à compiler ses écus, à comploter, allant même jusqu'à soupçonner son entourage et à critiquer tous ses valets. Il comptait et recomptait sans cesse jusqu'à tard dans la nuit et dictait ses ordres à son petit conseil afin de faire fructifier son pécule et s'asseoir dessus, peu importe les moyens employés.

Arriva un jour où le nouveau petit prince, de plus en plus préoccupé par l'accroissement de ses richesses, se mit à imaginer de nouvelles manières d'augmenter le contenu de ses coffres. Il dicta à ses sujets quoi faire et comment le faire pour être meilleurs et plus efficaces et ainsi lui rapporter plus d'argent. Il augmenta la cadence du travail et exigea toujours plus de ses sujets, prétendant ainsi que le royaume atteindrait des sommets inégalés. Mais il en fût tout autrement. Insatisfait des résultats, il décida d'augmenter la pression et de diminuer leurs gages, surtout ceux de ses sujets les plus notoires, il croyait

qu'ainsi ils redoubleraient d'ardeur au travail. Le petit prince n'aimait pas ses sujets, ni son royaume. Il n'aimait que son profit.

Pour l'aider et ainsi gagner les faveurs de leur souverain, certains conseillers du prince allèrent jusqu'à sortir fouets et bâtons afin de stimuler les sujets. En tapant sans vergogne sur les plus vulnérables, ils en tiraient même plaisir et satisfaction, surtout lorsqu'ils les mettaient à genoux. Malgré ces mesures diaboliques, la prospérité du royaume ne croissait pas mais, au contraire, s'effondrait et devenait l'ombre de ce qu'elle avait été.

Au début, le peuple n'en n'avait pas fait trop de cas ou en riait tout simplement, s'en moquant le soir dans les tavernes ou dans les chaumières mais bientôt, le paradis devint cauchemar, les sourires disparurent des visages et la joie fit place à une désolation sans nom. Puis vinrent la colère et la frustration. Mais ni le petit prince, ni les méchants sbires de sa cour qui lui étaient restés fidèles ne se rendaient compte qu'ils avaient miné la motivation du bon peuple, son bonheur au travail et sa bonne humeur. Ils ne comprenaient pas que l'atmosphère soit devenue lourde et poignante. La tristesse et l'inquiétude gagnaient le royaume.



Impossible d'être malade, ce n'était pas autorisé. Impossible de dévier d'un iota des règles de plus en plus strictes et inhumaines imposées, les conséquences étaient terribles. Impossible d'innover, le couperet allait tomber. Impossible d'oser suggérer des idées, c'était proscrit. Le bon sens semblait avoir quitté le royaume et surtout la tête du petit prince. Avoir raison à tout prix était devenu sa loi. Jamais il ne changerait d'idée. C'était le royaume du NON !

Certains avaient fui l'empire et pour ceux qui restaient, la déroute semblait inévitable. Certains sujets s'étaient laissés écraser sans broncher, sans voir d'issue à leurs tourments. Il n'y avait aucun doute, la précarité de la situation laissait présager une révolte. L'avenir s'assombrissait et les conséquences seraient désastreuses, n'en doutons pas. Comment s'en sortir ? N'y avait-il pas un preux chevalier pouvant venir en aide à ce merveilleux royaume ? Tous les sujets qui osaient poser des questions ou demander des allègements se butaient à des réprimandes et à des conséquences graves. Défier l'autorité et mettre en doute les volontés du souverain s'avérait suicidaire ou conduisait à des exactions sans appel et des exécutions sommaires. Même les plus téméraires

restaient silencieux ou quittaient les lieux. Mais qu'allait-il advenir du royaume ? Comment se sortirait-on de cette situation catastrophique ? Qui pouvait faire entendre raison au petit prince ?

Un petit groupe de sages particulièrement vaillants se réunissaient régulièrement dans le plus grand secret, la nuit, pendant que tous les autres dormaient. Non pas pour comploter contre le petit prince et ses sbires, non pas pour nuire au royaume, mais bien pour élaborer des stratégies et des moyens pour que le petit prince retrouve la lumière. Ils devaient réussir là où tous les autres avaient échoué, ils devaient aider le petit prince malgré tout et malgré lui, pour le bien de tous et surtout pour le bien du royaume. L'entêtement du souverain était incompréhensible pour tout être minimalement constitué d'une conscience, mais il était le souverain. Parfois découragés, parfois en colère, tous travaillaient pourtant sans relâche car ils espéraient trouver une lueur d'espoir dans l'obscurité qui les entourait.

Par une nuit noire et froide, comme toutes les nuits où quelque chose d'important doit se passer, les sages mirent le point final aux différents moyens d'atteindre la conscience du petit prince et le convaincre de travailler avec eux et non contre eux. L'atmosphère était lourde et silencieuse, trahissant les sentiments qui les habitaient. Certains étaient atablés, ne touchant ni à leur chope, ni au contenu de leur assiette, d'autres priaient en silence dans un coin, certains avaient la lippe et les yeux gonflés. Bref, ils n'étaient pas à la fête cette nuit-là, mais ils étaient prêts ! L'avenir du royaume était en jeu et cela pesait lourd sur leurs épaules. Si tous les moyens proposés n'arrivaient à rien, seul un miracle pourrait encore sauver la destinée de leur si précieux royaume.

Alors que sifflait le mistral glacial, une étincelle jaillit d'entre les bûches de l'âtre et une petite braise lumineuse vint atterrir en plein centre de la table, elle-même au centre de l'auberge, dans un fracas tel qu'il réveillât toute la troupe. Une fumée s'échappât de la petite braise et remplit bientôt toute la pièce, sans que la table ne brûle, sans déclencher de toux à personne, sans que le chien de l'aubergiste ne jappe. À travers cette douce fumée, apparût le visage lumineux et diaphane d'un génie, souriant et plein d'amour. Certains sages furent remplis d'effroi, mais la plupart restèrent médusés devant cette apparition féerique qui s'adressât à eux d'une voix douce et mélodieuse :

« Mes amis, j'ai entendu votre prière et je viens vous aider ! »

« Tous vos efforts seront récompensés, je vous l'assure ! Votre amour du royaume ne peut rester sans réponse. »

« Retournez chez vous et annoncez la nouvelle à vos proches, je vais redonner les gènes de la générosité et du gros bon sens à ceux et celles qui les ont perdus. Ils sont nombreux, mais il est temps que la lumière se fasse et que la paix revienne dans le royaume. »

« Hasta la vista, baby ! »

D'un coup de baguette magique, le visage et la fumée disparurent. Le petit prince ténébreux sursauta dans son lit. Ses proches le virent grandir et devenir lumineux, ainsi en fût-il de sa suite. Ceux et celles qui restèrent dans l'ombre se désintégrèrent et disparurent à jamais. Désormais, le royaume retrouverait sa prospérité et lorsque des désaccords surviendraient, tous se mettraient à la tâche pour trouver des solutions répondant aux besoins de tous et servant les intérêts du royaume.

Jamais plus le petit prince ne cherchât à écraser ses sujets ni à imposer ses volontés en oubliant le bon sens. Jamais plus il ne laissât son ego dominer sa pensée car il avait compris que la bonne communication et le respect étaient les meilleurs alliés du monde pour obtenir les résultats espérés. Désormais, le nouveau petit prince lumineux travaillerait avec ses sujets pour le bien du royaume, pour sa prospérité et pour le bonheur de tous. Les sages restèrent des sages et aidèrent le petit prince à devenir le meilleur des souverains. Tous étaient heureux du dénouement, reconnaissant qu'ils avaient évité ainsi de mettre en péril les fondements mêmes du royaume.





Louis Champagne a été président du SPIHQ pendant plusieurs années et il est maintenant retraité. Il nous partage ici une page d'histoire sur l'origine de la règle des 48 km.

Merci, Louis, pour ton implication soutenue avec nous.

Le Bureau

L'ORIGINE DE LA RÈGLE DES 48 KILOMÈTRES

PAR LOUIS
CHAMPAGNE,
ING., FIC.



Photo : Ordre des
ingénieurs du Québec

Nous n'avons pas toujours été régis par la règle dite des 48 kilomètres. La liberté de choix et la condition du 48 kilomètres sont des additions plus récentes qu'on pourrait le croire.

LE CONTEXTE DE DÉPART

L'obligation de respecter le lieu de résidence arrive dans les années 80. L'entreprise a changé de Loi habilitante, celle-ci la rapproche désormais d'un ministère plus que d'une entreprise privée, peu importe les grands discours de Guy Coulombe et de certains de ses successeurs. Et le premier PDG nommé sous cette nouvelle Loi venait, vous l'aurez deviné, de la fonction publique. Avant d'accepter ce poste, Guy Coulombe occupait celui de secrétaire général, le plus haut gradé de la fonction publique québécoise.

Selon des sources fiables, il aurait reçu le mandat de régionaliser Hydro-Québec. Pour un fonctionnaire, la seule façon d'y arriver consiste à déménager des fonctionnaires. Ambitieux comme pas un, il voulait faire passer le nombre d'Hydro-Québécois à Montréal de 6800 à ...600. Disons qu'il a frappé quelques nœuds comme l'aurait dit mon grand-père, et qu'il a dû mettre de l'eau dans son vin, mais la menace de décentraliser devait être prise au sérieux.

Nous faisons alors face à deux sources d'inquiétude. La première, la plus criante, venait des déménagements. Les femmes occupaient alors le marché du travail, en moins grande nombre qu'aujourd'hui, mais la plupart des ingénieurs étaient mariés. Et, je vais vous révéler un grand secret, nous étions alors très majoritairement une population masculine, avec des conjointes infirmières ou des enseignantes. Ces deux groupes avaient des conventions collectives locales, une infirmière ou une enseignante qui change de région perd énormément de droits liés à son ancienneté.

L'autre source de tension venait du régime de rémunération. Ce régime repose sur la compétence et les réalisations du titulaire d'un poste.

Les postes devaient tous changer, les fonctions de quelqu'un pouvaient se retrouver dans plusieurs régions différentes, la plupart des patrons devaient changer, et la culture régionale interdisait qu'un ingénieur dépasse le niveau II (Ça n'a pas beaucoup changé).

Par conséquent, une expertise chèrement acquise et de haute qualité risquait de disparaître dans l'opération. Guy Coulombe ne s'en faisait pas trop à ce sujet, il a cru, vraisemblablement jusqu'à son dernier souffle, que tout ce qu'avaient fait les ingénieurs à Hydro-Québec, c'étaient des barrages. Or il avait décidé, lui, que nous n'en avions plus besoin peu importe la demande. En plus des carrières brisées, la sécurité d'emploi, que nous n'avions pas dans notre Convention, se trouvait menacée.

LES RÈGLES DU JEU

Aucune convention collective ne prévoyait de règles en cas de réorganisation. Hydro ne tenait pas trop à en avoir, du moins au début. Pour lui donner le goût d'en avoir, nous avons dû déployer des moyens de pression. Par exemple, Hydro se plaignait de ne pas être rentable (une décentralisation aurait forcément diminué cette rentabilité, mais qu'à cela ne tienne).

Conception et fabrication d'appareillages électriques sur mesure



- ▶ Structure en profilé d'aluminium
- ▶ Flexibles pour différentes applications
- ▶ Facilement adaptables aux équipements existants

Conçus et fabriqués selon IEEE et CSA de 480 V à 38 kV



Tél. : 1 819 829-2100
 Téléc. : 1 819 829-2363
 info@dual-ade.com
 4025, rue Letellier
 Sherbrooke (Québec)
 Canada J1L 1Z3
 dual-ade.com



Distributeur de produits électriques & de communications

• ÉCLAIRAGE • COMMUNICATIONS • FILS & CÂBLES • GESTION D'ÉNERGIE • MATÉRIEL ÉLECTRIQUE •



Établi depuis plus de 100 ans, Nedco est un distributeur de choix pour vos besoins en produits électriques et en communications.

Pour obtenir plus d'outils, téléchargez l'application Nedco dès maintenant!



Recherche de produits



Lecteur de code-barres



Calculateur Loi d'Ohm



Détails de votre compte



Trouvez une succursale



Procurez-vous l'application Nedco dès maintenant!



JODOIN
 LAMARRE
 PRATTE
 ARCHITECTES

Une architecture durable et fonctionnelle, adaptée à ses usagers et intégrée à son environnement, dans toutes les sphères de l'activité humaine.

Poste De Lorimier, Montréal

© Adrien Williams

ALAIN BOUDRIAS
 MICHEL BROZ
 CATHERINE DEMERS
 MARTINE GÉVRY
 SYLVAIN MORRIER
 NICOLAS RANGER

LUCIE BÉGIN
 JULIE BOUCHER
 RÉAL LEBLANC
 VINCENT MARCOUX
 FRANCE MORIN
 SCARLETT MOUNT
 ROBERT SINDON
 ÉOLE SYLVAIN
 DOMINIC ZEPETTINI

Nous avons utilisé la force aérienne pour rappeler le niveau de profits de l'entreprise. Le SPIHQfire, un avion à banderole, est venu se promener au-dessus du Siège social pendant une de nos manifestations, rappelant qu'Hydro avait engrangé 800 millions de profits, une somme énorme dans les années 80, et même aujourd'hui. Nous avons aussi discrètement contacté les autorités municipales pour les informer du départ de plus de 6000 personnes de Montréal. Jean Drapeau n'a pas mis de temps à contacter l'occupant du Bureau du Premier Ministre pour lui expliquer qu'Hydro-Québec pouvait décentraliser là où bon lui semblait, pourvu que ce soit dans les limites de SA ville. Et comme il avait un poids politique que n'ont jamais eu ses successeurs, les ambitions décentralisatrices d'Hydro-Québec sont devenues bien plus modestes. Enfin, nous avons financé une étude sur la soi-

disant rentabilité de la réorganisation par le gourou des consultants en gestion de l'époque, la firme Ebasco, que certains groupes d'Hydro avaient utilisée. Sa conclusion était prévisible, mais sans appel, ça ne pouvait que coûter plus cher, et ça risquait d'être moins efficace. Furieuse, la direction d'Hydro a demandé une rétractation à Ebasco, qui aurait effectivement fini par en faire une. Nous avons donc demandé une copie de ce qu'avait fournie la firme à Hydro. Nous ne l'avons pas reçue en 2003, quand j'ai quitté la Présidence du SPIHQ (presque vingt ans plus tard). Bien entendu, nous attendions d'examiner cette rétractation pour payer les honoraires de notre consultant.

Excédé par ces histoires, un peu inquiet du sort de sa décentralisation-réorganisation, Guy Coulombe commençait à réaliser qu'un échec aurait de

graves conséquences sur l'entreprise. Nous avons donc négocié des règles de choix de postes dans les cas de réorganisation. En gros, elles prévalaient encore quand j'ai quitté. C'est dans ce contexte qu'est apparue la règle de droit de refus d'un poste si le choix impliquait un déménagement. À l'époque, et jusque dans les années 90, l'entreprise payait un déménagement si le nouveau lieu de travail se trouvait à plus de 48 kilomètres de l'ancien, et le nouveau lieu de résidence de l'employé à 25 kilomètres ou plus. Cette dernière règle a changé pour harmoniser la distance à 48 kilomètres dans les deux cas, quelques années plus tard.

AVERTISSEMENT AU LECTEUR

Je suis prêt à répondre à toutes les questions découlant de cet article. Je tiens toutefois à faire une mise en garde d'entrée de jeu. J'ai été militant au SPIHQ pratiquement de ma première à ma dernière journée de travail à Hydro-Québec. J'ai participé de près ou de loin à tous les débats qui ont eu cours au SPIHQ pendant toutes ces années. Je n'ai pas l'intention de me servir de cette tribune pour participer directement ou indirectement à quelque débat que ce soit ayant cours actuellement au sein du SPIHQ.



**M. MARTEL,
ON CÉDERA PAS
UN POUCE.**

COMPLÉMENT SUR LA RÈGLE DES 48 KM

En quête de flexibilité et de conciliation travail-famille pour les employés, Hydro Québec a considéré depuis longtemps la réalité du travail et son lien avec la vie familiale. Une personne ne peut s'investir dans son travail si elle vit une période de crise familiale. Il est donc important de noter qu'un déménagement imposé et non désiré met en péril non seulement le développement professionnel et le travail de chacun de vous, mais également votre vie personnelle.

Le Syndicat se bat toujours pour maintenir toute mesure permettant la conciliation travail-famille et l'entreprise a le devoir de répondre aux besoins de ses employés.

Hydro-Québec offre depuis 1974 un régime d'indemnité de déménagement (RID) en cas de réaffectation géographique sur une distance excédant 50 kilomètres. Également, depuis le 30 août 1989, l'entreprise avait adopté une résolution visant l'établissement et le maintien de garderies en milieu de travail à l'intention des enfants de son personnel.

Le droit de refuser, non seulement pour les excédentaires qui avaient déjà ce droit, d'être assigné à un poste qui impliquait un déménagement est apparu dans la convention collective 1999-2003 et la règle du 50 km est passée à 48 km.

Les modifications à l'article 15 de la convention 1999-2003 établissent clairement qu'un ingénieur peut s'opposer à une assignation si elle implique un déménagement. D'ailleurs, les recommandations faites par l'arbitre André Bergeron en 2011 à la suite d'arbitrage de l'article 15 arrivent à la même conclusion. C'est-à-dire qu'un ingénieur est en droit de s'opposer à une nomination si elle implique un déménagement à plus de 48 km.

En septembre 2019, la Cour d'appel est venue confirmer qu'Hydro-Québec ne peut assigner les ingénieurs à un lieu de travail situé à plus de 48 kilomètres de leur quartier général actuel sans leur consentement, et ce, même si cette assignation est de moins de six (6) mois.

Les nombreuses préoccupations d'aujourd'hui à l'égard de vos familles nous amènent à conclure de ne pas céder notre droit de refuser d'être affectés à plus de 48 km.

La réalité d'aujourd'hui nous amène encore plus loin à l'ère du télétravail qui vise à minimiser le temps de déplacement. Vous nous faites souvent part de vos préoccupations grandissantes pour la conciliation travail-famille. La réalité d'aujourd'hui nous amène encore plus de possibilités avec le télétravail pour minimiser le temps de déplacement et le développement de plusieurs outils technologiques. Nous en concluons que nous ne pouvons céder notre droit de refuser d'être affectés à plus de 48 km.

Le Bureau



**NICOLAS
CLOUTIER,
ING.**
Président



**CHARLES
OUELLET, ING.**
M.Sc.A.
1^{er} vice-président



**YANNICK
LEBLANC, ING.**
2^e vice-président



**MICHEL
BLAIS, ING.**
M.Sc.A.
Secrétaire



**JONATHAN
AUBIN, ING.**
Trésorier

VOTRE DISPONIBILITÉ ... VOS DROITS



PAR **ZAKIA SABOUR**
Agente de grief

La lettre d'entente no 17 fait partie intégrante de la convention collective. Elle est entrée en vigueur le 15 octobre 2010 et elle décrit les définitions suivantes :

Disponibilité : période de temps, en dehors de l'horaire de travail de l'employé, durant laquelle celui-ci peut être rejoint en tout temps.

Prime de disponibilité : montant versé à un employé pour compenser les inconvénients liés à sa disponibilité lorsqu'elle est requise par la Direction.

Prime d'efficacité : montant versé à un employé, en plus de la prime de disponibilité, lorsque des critères d'efficacité sont mesurables, quantifiables et requis par la Direction.

Les parties ont convenu de niveaux de rémunération liée à cette disponibilité :

- Niveau A : 1 heure de salaire pour 8 heures de disponibilité
- Niveau B : ½ heure de salaire pour 8 heures de disponibilité
- Prime d'efficacité : 0,125 heure de salaire pour 8 heures de disponibilité si applicable.

En effet, la prime de niveau A vise la situation pour laquelle les événements appréhendés sont fréquents et entraînent, par exemple, un rappel à chaque semaine. La prime de niveau B vise des situations moins fréquentes.

La prime de disponibilité est également accordée lorsqu'un ingénieur remplace une personne de la structure d'urgence. Il faut savoir que l'octroi d'une prime de disponibilité n'a pas l'effet de remplacer le rappel au travail prévu à l'article 19.03 de la convention collective.

Chaque employé qui accepte d'être en disponibilité doit pouvoir être joignable durant la période de disponibilité, et ce, selon le moyen prévu (téléphone, courriel, etc.). Une période de disponibilité est définie par bloc de 8 heures. Ainsi, un jour de congé hebdomadaire comprend 3 périodes de disponibilité.

Lorsqu'un ingénieur accepte d'être disponible afin de répondre à un appel en dehors de son horaire régulier de travail, il implique sa responsabilité professionnelle au même titre que s'il exerce son travail pendant les heures régulières. Ainsi, cet engagement professionnel d'être disponible dans un périmètre donné afin de répondre aux demandes de la Direction est très important. C'est d'ailleurs pour cette raison que les parties ont convenu d'une rémunération associée. Le fait de répondre aux appels de la Direction sans demander la compensation prévue implique que vous faites le travail gratuitement et que vous ouvrez la porte aux abus.

À l'approche de la période de fin d'année, nous constatons une augmentation significative des demandes de disponibilité, alors soyez vigilants. Établissez clairement les périodes de disponibilités avec votre gestionnaire et la fréquence de celles-ci afin de respecter votre convention collective.

- > SPÉCIALITÉ DRAINS DE TOITURES DE TOUS GENRES
- > CYLINDRE DE CONTRÔLE DE DÉBIT D'EAU

ACCESSOIRES DE TOITURES, MÉTAL EN FEUILLES

DRAIN DE TOIT ULTRA MEK DUO PROCAST

EXCLUSIF

LOGICIEL DE DÉBIT CONTRÔLÉ

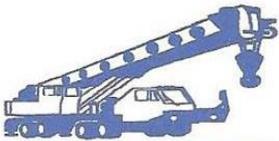


CENTRE DE SERVICE
4955 rue Brock, Montréal QC H4E 1B5

ENTREPÔT - SAINT-LUC
19, rue St-Gérard, St-Jean-sur-Richelieu QC J2W 1P3

514.937.3275 | 1 877 MURPHCO
www.produitsmurphco.com

PRODUITS
QUÉBÉCOIS



Claude Tremblay
administrateur

TREMBLAY GRUES SERVICES INC.

LOCATIONS DE GRUES

Licence RBQ: 2317-1796-43

85, Bord de l'eau
Salaberry-de-Valleyfield (Qc) J6S 0A2

Tél.: 450 371-3881
1-800-419-3881
Fax: 450-9283



Hydro-Québec et IPEX Électrique Inc., partenaires pour accomplir les travaux

ipexna.com | 1-866-473-9462

Produits fabriqués par IPEX Électrique Inc. SuperDuct^{MD} est une marque de commerce d'IPEX Branding Inc.



Il est à noter qu'avoir droit à la prime de disponibilité n'exclut pas votre droit au rappel au travail prévu à l'article 19 de la convention collective. De plus, il faut savoir que si vous êtes en vacances et que la Direction vous rappelle pour travailler, vous devez utiliser le code 4VNC pour cette journée vacances et utiliser un code de temps supplémentaire pour les heures travaillées pendant cette journée.

On vous rappelle que le travail réalisé durant une période de disponibilité, c'est-à-dire à l'extérieur de votre horaire de travail, implique toujours une rémunération en temps supplémentaire.

Enfin, depuis l'introduction en 2010 de la Lettre d'entente no 17 relative à la prime de disponibilité dans la convention collective, le Syndicat a contesté son application pour certaines situations et une décision favorable a été rendue en 2014 à cet effet. Nous vous invitons d'ailleurs à lire cette décision sur le site du SPIHQ « [2014 - LE 17 Prime de disponibilité Me Foisy](#) ».

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter votre délégué syndical.



PROTÉGER ET
RENDRE LA
DISTRIBUTION
D'ÉNERGIE
PLUS SÛRE ET
PLUS FIABLE

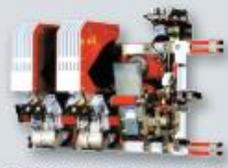


CLASSE J FUSIBLES

PROTECTION CONTRE
LES SURTENSIONS



FUSIBLES MOYENNE TENSION



SECTIONNEUR DE PUISSANCE

50 ANS TENAQUIP

FOURNITURES, SOLUTIONS & ÉQUIPEMENT INDUSTRIELS

- Entrepôt & entreposage
- Emballage & expédition
- Manutention
- Travail des métaux
- Outils & machinerie
- Santé & sécurité au travail
- Entretien des installations
- Électricité
- Instruments
- Fournitures de bureau

CANADA LES SOCIÉTÉS
LES MIEUX
GÉRÉES

Membre platine

Une entreprise de chez nous

ISO 9001
CERTIFICATION

Intertek

EP-CA.MERSEN.COM
Mersen Canada Toronto Inc. 24, Carré Sicard,
Office 3022, Sainte-Thérèse, QC J7E 3X6
T: 514.748.5674



Tél.: 1-800-661-2400 • Téléc.: 1-800-661-2212
Courriel: info@tenaquip.com • www.tenaquip.com



Votre partenaire pour une plus grande fiabilité

Les technologies d'avant-garde rendent l'hydroélectricité plus efficace et fiable. La réfection par Voith des centrales hydroélectriques augmente la capacité de production d'électricité en assurant que chaque litre d'eau est utilisé à son rendement maximum, tout en minimisant l'impact environnemental.

Avec une gamme complète de produits et services en hydroélectricité, Voith continue de travailler en collaboration avec les ingénieurs d'Hydro-Québec sur les groupes turbine-alternateur après en avoir complété plus de 25 au cours des 15 dernières années. Alors que le développement et le maintien de technologies fiables et robustes pour vos projets sont au cœur de ce que nous faisons, nous sommes surtout fiers de la confiance que vous placez en Voith.

www.voith.com

Une compagnie Voith et Siemens



LE PRÊTE-NOM



PAR FRANÇOIS
MORASSE, ING.

Membre de la section Mauricie

Lors de la [Commission Charbonneau](#), plusieurs systèmes de financement des partis politiques ont été enquêtés. Pendant les auditions de la commission en mars 2013, c'est le système de prête-nom, implanté chez la firme de génie-conseil SNC-Lavallin, qui attira l'attention des médias. L'ingénieur Yves Cadotte, alors qu'il détenait un poste de vice-président au sein de la firme, témoigna de la magouille qu'il avait orchestrée. Quelques mois plus tard, il dut démissionner de l'entreprise.

Aujourd'hui, Hydro-Québec semble reprendre la formule avec un système qui s'y apparente. Dans le cadre de mesures disciplinaires liées aux négos, l'entreprise aurait demandé à un cadre de faire de la signature de complaisance. En effet, un directeur d'Hydro-Québec Équipement, membre de l'OIQ, a transmis des mesures disciplinaires à des ingénieurs d'Hydro-Québec TransÉnergie, sans aucune idée à qui étaient adressées ces mesures disciplinaires, sans même vérifier la présence au travail des ingénieurs concernés. Ce directeur, qui ne connaît ni d'Ève ni d'Adam les ingénieurs ciblés par TransÉnergie, a tout simplement apposé sa signature au bas des lettres qu'on lui avait apportées.

Le stratagème implanté par Cadotte chez SNC-Lavalin avait été jugé illégal par le DGEQ. Dans le cas qui nous concerne, d'un simple point de vue déontologique, l'astuce utilisée par TransÉnergie appert comme douteuse, voire malhonnête. Elle manque de discernement en tous cas. Les principes d'éthique, d'intégrité et de professionnalisme n'ont certainement pas été suivis à la lettre par les gestionnaires qui ont cautionné ce geste.

En 2013, lors des auditions de la commission Charbonneau, j'avais été choqué de constater que certains ingénieurs portaient si peu de valeur à leur signature et à leur éthique professionnelle. J'ai présentement le même sentiment. J'espère de tout cœur que le directeur dont on parle n'a pas vendu sa signature, car de faire la guidoune n'a jamais été reconnu par ses pairs. J'ai honte pour vous, monsieur. Les conséquences d'une telle intervention vont certainement laisser des traces dans les relations avec la gestion et pour longtemps.

48
km

M. MARTEL, ON
BOUGE PAS D'UN
CENTIMÈTRE.

**Une expertise
reconnue
depuis 1979**



- Évaluation de sites, phases I, II, III, IV
- Caractérisation d'effluents liquides
- Développement durable et SME
- Recherche et développement
- Conception et gestion d'équipements pétroliers



**Concilier activités humaines et
impératifs environnementaux**



Longueuil
Montréal
Québec
Terrebonne

(514) 944-4069/(450) 471-0552
www.enviroservices.qc.ca

**CONSTRUCTION
ST-ARNAUD INC.**

L'ÉNERGIE RENOUVÉE D'UNE ÉQUIPE BRANCHÉE
AUX PROJETS D'UNE INDUSTRIE REQUÉRANT LES PLUS
HAUTS STANDARDS DE QUALITÉ ET D'EFFICACITÉ

www.constructionst-arnaud.qc.ca

T : 418 362.2527

151, rue Principale
Sainte-Geneviève-de-Batiscan
(Qc) GOX 2R0

RBQ 2321-1642-52
ISO 9001

**SPÉCIALISTES
DE L'ÉNERGIE
ÉLECTRIQUE**



**UN FOURNISSEUR/PARTENAIRE SUR QUI HYDRO-QUÉBEC
PEUT COMPTER À CHAQUE JOUR DE TRAVAIL**

Inter-Anjou
CAMIONS

8300, rue Jean
Anjou, Qc H1J 4B8
T. 514 352-8000

**LE CENTRE DU CAMION
(BEAUCE) INC.**

Fier partenaire!

800, 25^e Avenue
St-Georges
de Beauce

418 326-8888
1-888-428-8888

2500, 25^e Avenue
St-Georges de Beauce (Québec) G6A 1R5
TÉL. (418) 278-8000 Sans frais 1-888-428-8888 Fax: (418) 278-0500

**Charest
INTERNATIONAL**

TOUT POUR LE CAMION

275, boul. Pierre-Roxas est, C.P. 443,
Victoriaville (Québec) G6P 6T2

Tél.: (819) 758-8271
Ext.: (800) 567-2519

victo@charestinter.qc.ca
www.charestinter.qc.ca

LA RECLASSIFICATION DES INGÉNIEURS CE QUI SE PASSE À HYDRO-QUÉBEC EN 2019



PAR ISABELLE
THÉRIAULT, ING.

Membre du comité Reclassification
et déléguée de la section Place Dupuis 2

L'exercice de reclassification est un outil conventionné à la disposition des ingénieurs afin de bonifier leur rémunération et de mettre en valeur leurs réalisations dans leur plan de carrière. C'est également un moyen pour l'entreprise de reconnaître l'expertise de ses ingénieurs et de les récompenser. En théorie, car la réalité est toute autre.

Depuis près de deux ans, face aux retards qui s'accumulent, le comité Reclassification est sollicité de la part des ingénieurs qui s'inquiètent du traitement de leur dossier. Ils veulent savoir ce qu'il advient de leur dossier. Le chef d'unité a-t-il authentifié ses réalisations? Le directeur l'a-t-il signé? Le coordonnateur RH l'a-t-il reçu? Pourquoi, advenant une décision de maintien, on leur signifie qu'il manque les rapports appuyant les réalisations alors que le processus ne le demande pas et que ces rapports sont disponibles et existent? Pourquoi l'une des quatre réalisations est disparue du dossier? Pourquoi une partie du dossier a été transférée à l'ancienne division de l'ingénieur sans qu'il n'en ait été avisé?

Les ingénieurs sont exclus de la prise de décision. Ils ne sont jamais présents lorsque leur dossier est analysé, ne peuvent jamais répondre à une question. Si un sujet est mal compris, ils sont maintenus et n'ont qu'à soumettre un argumentaire et se replacer dans la file d'attente. Puis, leur dossier est réévalué par les mêmes personnes qui l'ont maintenu au niveau 2. Le système est chaotique et d'une opacité déconcertante.

Depuis 2016, devant le nombre de dossiers soumis allant en diminuant, et afin d'encourager et soutenir les ingénieurs dans leur développement de carrière, le comité a organisé une série de présentations à Montréal et les a diffusées à travers les bureaux d'HQ en région. Ces interventions ont porté fruit et le nombre de dossiers déposés a augmenté dans toutes les divisions.

Mais les dossiers remis restent sans réponse. Malgré plusieurs CRT signifiant les inquiétudes, malgré des retards criants dans toutes les divisions, tous les CCI prévus depuis mars 2019 ont été annulés. On allègue une surcharge de travail des directeurs, leur départ en vacances, des dossiers prioritaires, etc. À notre grande surprise, des cadres rencontrés au hasard nous confirment tous qu'ils n'ont jamais été convoqués à quelque CCI que ce soit. Ils n'ont aucune idée des retards accumulés. Au sein des ressources humaines, la coordination des rencontres qui était répartie entre cinq employés est maintenant centralisée aux mains d'une seule personne. Comment peut-on croire qu'une seule personne sera plus efficace que cinq? Comment pourra-t-on assurer la disponibilité des membres du CCI si une plus grande priorité n'est pas accordée au développement de la carrière des ingénieurs. Aujourd'hui, plus d'une centaine d'ingénieurs attendent toujours une réponse.





Bray Controles Canada Ltée
 3299 Boulevard Jean Baptiste Deschamps
 Lachine, QC H8T 3E4
 Tél: (514) 344-2729 • Téléc: (514) 344-3460 • Bray.com



LES FUITES D'HUILE DES TRANSFORMATEURS

Les transformateurs sont susceptibles de subir des fuites et de la corrosion.

L'utilisation d'une solution Belzona qui tolère les surfaces grasses permet de contenir et de boucher de façon permanente des fuites in situ, réduisant ainsi le temps d'arrêt et le remplacement coûteux de pièces.

Pour plus d'informations, visitez belzonaquebec.com



BELZONA[®]
 Réparer • Protéger • Améliorer

BELZONA QUÉBEC
 1385, avenue Galilée
 Québec, Québec, G1P 4G4

Téléphone: (418) 871-4666
 Télécopieur: (418) 871-4970
 Sans frais: 1-888-837-1867
info@belzonaquebec.com

3M Science.
 Au service de la Vie.^{MC}

Besoin de protéger vos connecteurs Teck?

Nous avons la solution pour vous.

Trousse de protection contre la corrosion rétractable au froid 3M^{MC}



Caractéristiques et avantages :

- Ne nécessite ni chaleur, ni chalumeaux, ni outils
- Résiste au brouillard salin, à l'eau, aux acides, aux alcalis, à l'ozone et aux moisissures

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les produits et solutions électriques de 3M, veuillez nous écrire à l'adresse 3Menergysolutions@mmm.com.

3M et 3M Science. Au service de la Vie. sont des marques de commerce de 3M, utilisées sous licence au Canada. © 2019, 3M. Tous droits réservés. 1811-13453b F

D'un côté, l'ingénieur perd tout droit pour l'année en cours si son dossier n'est pas remis le 30 avril et de l'autre, son dossier se retrouve dans les limbes, même après plus d'une année. Quand la réponse arrive si tard, les préjudices pour l'ingénieur peuvent être nombreux. Bien sûr, s'il est reclassifié, l'ingénieur reçoit la rétroactivité et le préjudice du retard reste mineur. Mais s'il est maintenu, pendant toutes les années d'attente, l'ingénieur peut perdre plusieurs occasions de promotion qui se présentent à lui, telles que des postes affichés qui lui auraient offert d'autres possibilités, des occasions de réorienter sa carrière, occasions d'approfondir certains aspects de sa pratique et qui auraient amélioré ses chances d'obtenir un niveau 3. Depuis le dépôt de son dossier, le contexte d'analyse du dossier a pu changer. Un nouveau gestionnaire a pu être nommé et il est susceptible de moins connaître la portée de ses réalisations. Les priorités de l'entreprise ont pu changer. À qui ou à quoi sert ce frein dans le traitement des dossiers ? Est-ce une pression supplémentaire que la Direction impose pour nuire aux négos ?

Aujourd'hui, malgré des retards atteignant jusqu'à deux ans dans le traitement des dossiers, les ingénieurs restent professionnels, remettent des livrables de qualité, dans les délais prescrits, malgré une charge de travail en constante augmentation et malgré l'attitude méprisante de la Direction.

S'il y a déjà eu une volonté de la part de la Direction de promouvoir l'expertise et le dépassement de soi de la part des ingénieurs, la volonté de le reconnaître et d'avoir un système transparent semble avoir disparue. En agissant ainsi, on peut même se demander comment l'entreprise ira chercher l'expertise et la motivation de ses professionnels de tous niveaux face aux projets de réfection majeurs et complexes qui nous attendent ?

La situation a évolué négativement depuis des années. À titre de réflexion, vous devez savoir que 50 % de nos membres qui prennent leur retraite sont niveau 3, ce qui a pour effet de réduire leur nombre drastiquement. De plus, environ 60% de nos membres sont topés niveau 2 et ce, depuis de nombreuses années. La valorisation de leur expertise par l'entreprise semble donc s'émousser, et la motivation de nos membres avec elle.



**Chaufferettes
Auxiliaires**

Espar Heater Systems

TRANS ARTIK INC.
CHAUFFAGE • HEATERS
1-800-996-7646

www.transartik.ca

Tél. : (450) 646-7646 • Fax : (450) 442-1040
2265 de la Province, Longueuil, Qc, J4G 1G3
courriel : info@transartik.ca



Airworks™

TRANS ARTIK INC.
CHAUFFAGE Espar
Espar Heaters

GILLES CARBONNEAU

2265 de la Province
Longueuil, Qc J4G 1G3
courriel: gcarbonneau@transartik.ca
www.transartik.ca

Tél.: (450) 646-7646
Cell: (514) 497-7558
Fax: (450) 442-1040
1-800-996-7646

*Joyeuses fêtes chers
collègues et amis*

Les bureaux du SPIHQ seront
fermés du 24 décembre 2019 au
2 janvier 2020.

QUI IRA DANS LE SUD CE PRINTEMPS ? VOUS OU VOTRE CONSEILLER FINANCIER ?



PAR DANIEL
BEAULIEU, ING.

Responsable des comités
Gestion du Fonds d'Éventualité,
Avantages sociaux,
Gouvernance et éthique
et
Délégué de la section
Manic/Matapédia

Vos placements vous donnent-ils vraiment le rendement que vous pensez? Cigales ou fourmis? Vous êtes tous concernés!

Cigales : il vous reste quelques semaines pour contribuer à votre REER pour l'année d'imposition 2019.

Fourmis : vous pourrez, dès le 1er janvier, contribuer à votre REER, REEE ou CELI pour 2020 et profiter ainsi de plusieurs mois de rendement supplémentaire, à l'abri de l'impôt.

Mais où ira cet argent? Plusieurs d'entre vous se tourneront probablement vers les fonds communs de placement (FCP) Férique. Après tout, leur rendement dépasse la médiane de l'industrie¹, entre autres en raison des ratios de frais de gestion² (RFG) peu élevés. Mais, concrètement, qu'est-ce que cela signifie et est-ce que le rendement est réellement bon?

Cet article analysera spécifiquement les chiffres des fonds Férique, mais la même analyse du rendement peut se faire avec n'importe quels autres fonds commun de placements, avec des résultats qui risquent d'être semblables.

L'analyse portera sur les principaux fonds offerts par Férique : Actions canadiennes (Canada), Actions américaines (USA), Actions asiatiques (Asie), Portefeuille Équilibré (Équilibré), Actions européennes (Europe), Actions mondiales de dividendes (Mondial) et le fonds d'Obligations canadiennes (Obligations).

Elle sera basée sur les derniers chiffres publiés par Férique, au 30 juin 2019. Trois données fournies par Férique seront principalement utilisées : le rendement net des fonds³, le rendement de la médiane de l'industrie et le rendement de leur indice de référence⁴.

Les deux premières valeurs sont faciles à trouver. Pour le rendement de l'indice de référence utilisé, par contre, la recherche est plus difficile car il se trouve dans les Rapports de la direction⁵ de chaque fonds. À la lecture de cet article, vous vous douterez pourquoi!

1- Rendement de la médiane de l'industrie : Définition de Férique : «Rendement médian de tous les fonds communs de placement de même catégorie, selon Fundata.»

2- Ratio de frais de gestion : Frais de gestion et d'exploitation d'un fonds, payés à même le rendement, exprimé en %. Ces frais diminuent d'autant le rendement obtenu par l'investisseur.

3- Rendement net d'un fonds : Rendement une fois les frais de gestion déduits. C'est le rendement obtenu par l'investisseur.

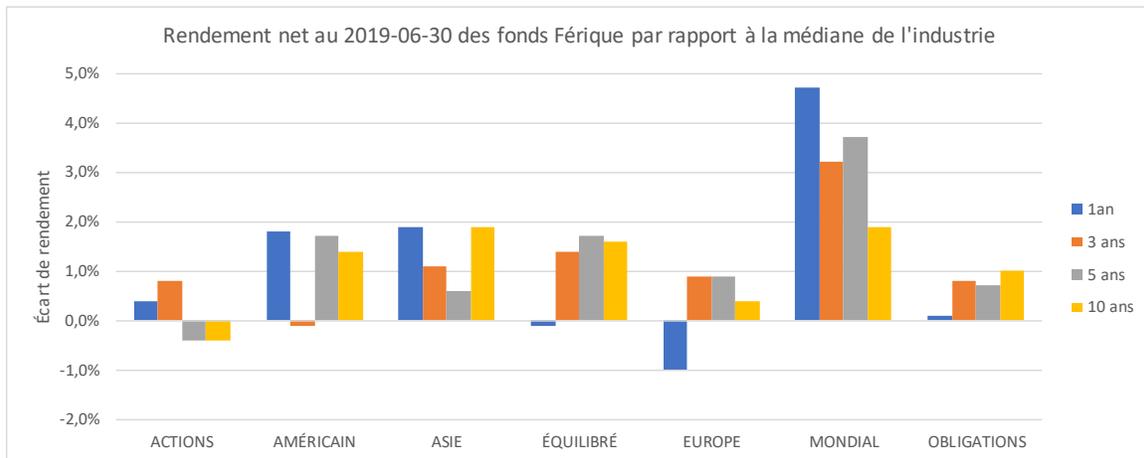
4- Rendement d'un indice de référence : Rendement réalisé par un ensemble de plusieurs titres sélectionnés de façon à représenter l'évolution d'un marché boursier donné.

5- <https://www.ferique.com/fr/fonds-ferique/documents/rapports-de-la-direction/rapports-intermediaires-de-la-direction/>

Analyse du rendement des fonds Férique

Rendement net des fonds par rapport à la médiane de l'industrie

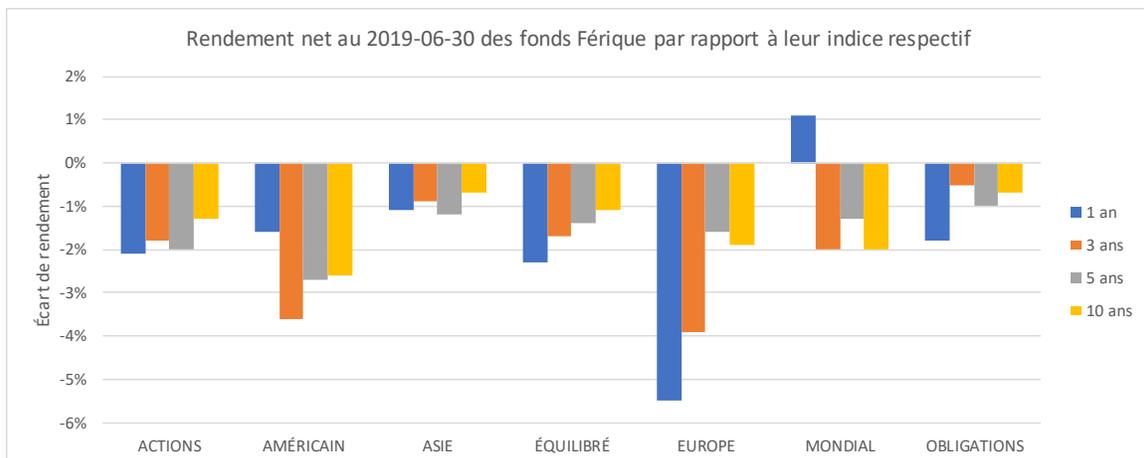
Les publications des émetteurs de FCP mentionnent, bien évidemment, le rendement de leurs produits dans leur documentation. De façon à mettre en perspective les rendements obtenus, ils utilisent généralement la médiane de l'industrie. Voyons sous forme graphique la performance des principaux fonds Férique à ce sujet.



On note que, globalement, les fonds dépassent effectivement la médiane de l'industrie. Voilà, c'est confirmé, les fonds Férique offrent un très bon rendement! Mmm ... pas si vite...!

Rendement net des fonds par rapport aux indices de référence respectifs

L'usage de la médiane de l'industrie implique un problème majeur : si toute l'industrie performe mal, cela ne sera pas reflété dans la comparaison. Reprenons plutôt exactement les mêmes rendements des fonds mais représentons ces rendements par rapport au rendement qu'on obtiendrait en investissant dans les titres répliquant l'indice de référence utilisé pour chacun des fonds. Par exemple, l'indice de référence du fonds Américain est le S&P 500.



Le contraste par rapport au premier graphique est saisissant. Le portrait est presque entièrement négatif. Pourtant, les deux graphiques illustrent **le même rendement, des mêmes fonds, pour les mêmes périodes**. Le seul élément qui a changé est la référence utilisée pour évaluer la performance des fonds! Au lieu de prendre la médiane de l'industrie, on compare les fonds à l'indice de référence de chaque catégorie d'actifs. Et même si on constate que les fonds Férique sont globalement meilleurs que la médiane de l'industrie, leur performance globale est inférieure à leur indice de référence. Mathématiquement, il en découle aussi que la performance médiane de l'industrie des fonds commun de placements est inférieure au rendement des indices de référence!

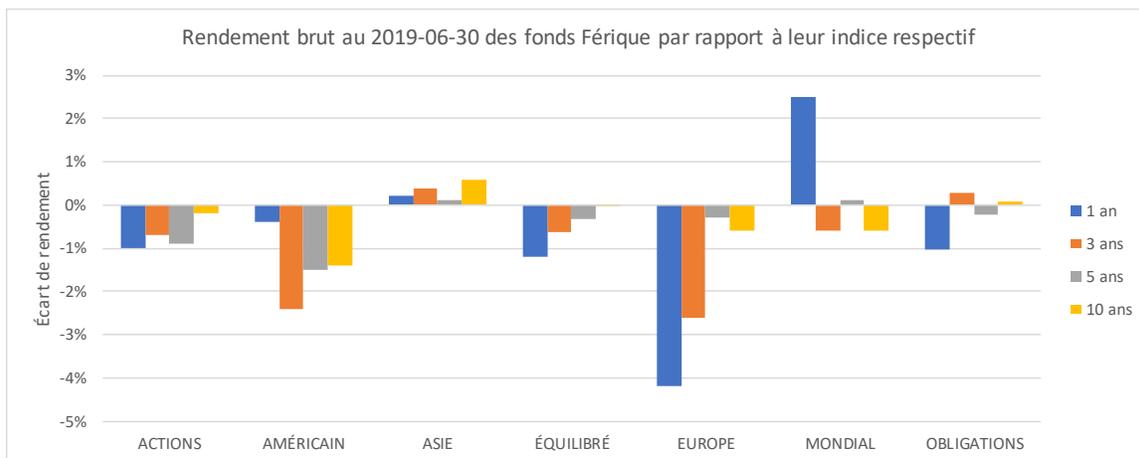
Ces statistiques expliquent probablement pourquoi le rendement des fonds par rapport à l'indice de référence est plus difficile à trouver dans la documentation!

Néanmoins, ces résultats sont connus et Férique prévoit en quelque sorte le coup dans ses publications en mentionnant qu'«Il est à noter que le rendement du Fonds est présenté après déduction des frais de gestion et d'administration, alors que le rendement produit par l'indice ne tient compte d'aucuns frais.». Cette affirmation est vraie. Vérifions toutefois son impact réel.

Rendement brut des fonds par rapport à leur indice de référence respectif (sans RFG)

Prenons cette fois-ci le rendement brut des fonds Férique, i.e. en ne tenant pas compte des frais de gestion qui sont déduits du rendement. Comme les RFG de chacune des 10 années analysées ne sont pas disponibles, les RFG au 2019-06-30 seront utilisés. De façon à simplifier le calcul, ajoutons simplement au rendement net le RFG. Par exemple, pour le fonds Américain, le rendement 1 an est de 8,1 % auquel on ajoute 1,2 % de RFG, ce qui donne un rendement brut de 9,3 %.

L'investisseur ne peut obtenir ce rendement car les frais sont incontournables, mais cela permet d'illustrer la capacité des gestionnaires de portefeuille de battre l'indice en sélectionnant des titres qu'ils jugent meilleurs que la moyenne. Cette sélection de titres est appelée gestion active.



On note que la situation s'améliore (c'est mathématique!) mais le bilan demeure très mitigé. Les écarts positifs sont faibles alors que les écarts négatifs sont plus importants. Globalement, les gestionnaires obtiennent un rendement inférieur à l'indice de référence, i.e. à la moyenne du marché, tous investisseurs confondus. Cette réalité n'est pas spécifique aux fonds Férique mais plutôt à la gestion active. En effet, Standard & Poors⁶ comptabilise des statistiques comparant la performance de différents fonds gérés activement à leurs indices de référence et le constat est sans appel : environ 80% des gestionnaires de portefeuille obtiennent des résultats inférieurs à l'indice de référence qu'ils devraient battre. Pire, il y a même des doutes à savoir si le succès des 20% restants repose sur la compétence ou le hasard.

Le troisième graphique explique donc d'où vient l'écart de rendement des fonds communs de placement :

1. La rémunération donnée aux gestionnaires de portefeuille est directement déduite du fonds, ce qui réduit le rendement des placements.
2. Statistiquement, ces gestionnaires n'apportent pas un gain de rendement supérieur au coût de leur rémunération. Pire, comparée à une gestion simplement indicielle, leur intervention dans le choix des placements tire à la baisse le rendement : ils amplifient les pertes de rendement.

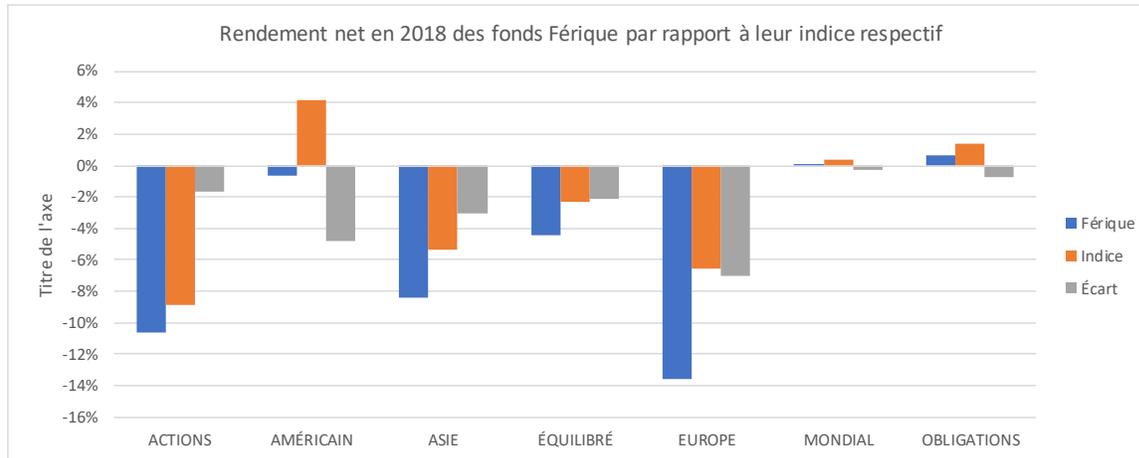
L'investisseur est doublement perdant car il n'a pas le choix de payer les frais et doit se contenter du rendement inférieur obtenu par le gestionnaire de portefeuille.

6- <https://us.spindices.com/spiva/#/>



Marchés baissiers : revanche de la gestion active?

Certains avancent parfois l'argument que la protection en cas de marché baissier est supérieure avec des fonds gérés activement. Vérifions une fois de plus statistiquement. En 2018, les marchés ont été essentiellement à la baisse, exception faite des États-Unis. Voyons la performance des fonds Férique en 2018 par rapport à leur indice de référence.



Les chiffres sont encore une fois cruels. En se basant sur l'indice de référence de chacun des marchés, quatre des marchés analysés ont été en baisse. Dans tous les cas, les fonds Férique ont obtenu un rendement moindre que l'indice, parfois avec un écart très important. Pire : le fonds Férique d'actions américaines (USA) a obtenu un rendement négatif alors que le marché américain était à la hausse!

L'hypothèse selon laquelle la gestion active permet une meilleure performance lors de marchés baissiers est donc contredite par ces chiffres.

De plus, même si cette hypothèse s'avérait vraie, en considérant que, généralement, les marchés sont haussiers près de 9 années sur 10, ce serait une bien mince consolation pour les 9 autres années de rendement moindre!

Autres éléments en marge du rendement

Taux de rotation du portefeuille

Les gestionnaires de portefeuilles doivent activement gérer leurs placements. Ils procèdent régulièrement à des achats et des ventes. L'ampleur de ces transactions est évaluée par le taux de rotation du portefeuille, soit la valeur des transactions réalisées dans l'année sur la valeur totale du fonds. De nombreux FCP ont un taux de rotation qui oscille autour de 100 %. Cela implique que beaucoup de gains en capital sont encaissés au lieu d'être reportés dans le temps. Ces gains en capital seront versés au compte et seront imposables l'année même dans un compte non enregistré. Le fait de voir une partie du rendement immédiatement imposé réduit là-aussi le rendement.

Transactions

En ce qui concerne les transactions, les moyens de transiger les fonds communs de placement sont généralement peu dynamiques. Passer par un conseiller est souvent la norme. Autrement, les options de transactions par internet sont souvent limitées : impossible d'acheter ou de vendre à un prix déterminé, à une date précise, d'annuler un ordre, etc.

Les solutions

Plusieurs problématiques sont intrinsèques aux fonds communs de placement : frais de gestion, gestion généralement active, procédures de transaction rigide, etc. Néanmoins, un premier pas peut être fait en magasinant un peu vos fonds en portant attention aux deux premiers aspects. Optez pour des fonds indiciels⁷ dont les frais de gestion sont inférieurs à 1 %, idéalement moins de 0,5 %. Dans un article de septembre 2018, la revue Protégez-vous proposait les fonds communs de CIBC, RBC, Tangerine et TD. Une solution intéressante serait une offre de la part de Férique de fonds indiciels : les frais seraient plus bas et le rendement brut (et net!), meilleur. Mais, pour l'instant, Férique ne semble pas considérer cette approche.

Néanmoins, l'option la plus intéressante est l'achat de fonds négociés en bourse⁸ (FNB). Ceux-ci sont un bond énorme pour améliorer le rendement de vos placements sans augmenter le risque. L'offre de bons FNB avec RFG bas, souvent autour de 0,1%, est très vaste. Il est même possible de les transiger sans payer de commission, dans un compte sans frais annuel, comptant, sur marge, REER, CELI, REEE, etc.!

Les FNB d'allocation d'actif de Vanguard, Blackrock et BMO sont particulièrement intéressants⁹, avec des RFG inférieurs à 0,25 %. Ces fonds offrent une grande diversification, un équilibrage automatique et la possibilité de choisir la répartition entre les actions et les obligations.

En ce qui concerne les services de courtage, Banque Nationale courtage direct offre la gratuité des transactions sur tous les FNB négociés aux bourses de Toronto et New York, tant à l'achat qu'à la vente. Plusieurs fonds offrent aussi le réinvestissement automatique des dividendes.

Il y a néanmoins un élément avec lequel il faut encore pallier : il est impossible d'opter pour un système d'investissement périodique automatique.

Il faut donc mettre un peu de temps au début pour apprivoiser le courtage à escompte, mais il est toutefois possible de mettre en place les éléments requis pour obtenir un bon rendement, à peu de frais, sans y consacrer beaucoup de temps.

Conclusion

Tout cela, en bout de ligne, pour déterminer qui de vous ou votre gestionnaire de placement ira dans le sud grâce au rendement de vos économies ! Rappelez-vous : il y a 4 fois plus de chances d'avoir un rendement inférieur à l'indice que de le battre. Face à de telles statistiques, le casino a presque l'air d'un bon placement!

Un gain de rendement d'une fraction de % permet une économie intéressante, et l'effet devient crucial à moyen et long terme. Une fraction de pourcentage peut paraître sans importance mais aura un gros impact sur l'argent que vous aurez dans vos poches plus tard.



7- Fonds indiciel : Fonds commun ou fonds négocié en bourse qui reproduit passivement la performance d'un indice boursier, essentiellement avec des algorithmes de suivi des indices.

8- Fonds négociés en bourse : Fonds qui se transigent en bourse comme une action.

9 -<https://www.lapresse.ca/debats/chroniques/stephanie-grammond/201903/09/01-5217669-vos-placements-en-formule-tout-inclus.php>

MÊME LES HAMSTERS ONT BESOIN DE VACANCES ! OU RESTONS BRANCHÉS SUR NOS PROCHES



PAR ISABELLE
SIMARD, ING.

Responsable comité Communications
et formation syndicale

« Toutes les grandes personnes ont d'abord
été des enfants. Mais peu d'entre elles s'en
souviennent »

Antoine de St-Exupéry

Soulagement, appréhension, impatience, qu'importe le sentiment qui nous habite la période des Fêtes approche, et c'est l'occasion parfaite de revenir au temps où le choc du réel n'était pas encore venu nous gâcher le portrait !

Ne pensons-nous pas à tort que c'est toujours à nous d'apprendre aux enfants, alors que dans les faits nous aurions beaucoup à apprendre d'eux ? Qui n'envie pas, l'espace de quelques heures au moins, la belle innocence qui les habite ? Leur confiance en l'avenir indéfectible ? Sans pour autant replonger dans la simplicité de l'enfance au point d'en oublier l'eau du bain qui coule, pourrions-nous nous accorder le privilège d'y tremper les pieds juste assez pour vivre avec les qualités abandonnées avec l'innocence de l'enfance : la créativité, la spontanéité, l'insouciance, et surtout, la confiance.

Le ciel ne sera-t-il pas plus bleu si on croyait un instant que ce sera comme ça à l'infini ? Notre précieux temps entouré de ceux qui nous aiment ne serait-il pas infiniment plus agréable si on n'en perdait pas une seconde à penser que dans quelques heures ce sera terminé ?

Accorder du temps à notre entourage, à ceux qui nous aiment, est bien loin d'être négligeable. C'est la source de l'énergie qui nous propulse pour réaliser les tâches du quotidien. Celle qui nous aide à passer à travers une dure journée de travail. La source de la force qui nous pousse à avoir confiance en nous, la fondation aussi à laquelle on s'accroche pour traverser les tempêtes.

Pourquoi ne pas réserver du temps dans nos horaires pour entretenir ces liens si précieux avec ceux qui nous aiment ? Investissons dans notre bonheur et faisons-nous d'abord ce cadeau à nous-mêmes ! Le bonheur ne commence-t-il pas là où s'arrêtent nos exigences ? L'exploit à réaliser est peut-être bien plus simple que l'on pourrait croire. L'enfant ne se demande pas si toutes les conditions sont parfaites, il le croit profondément, et vit comme tel

Mon souhait pour 2020 :

Pensons à ralentir notre Pensouillard¹, lui aussi il a besoin de vacances, et restons branchés sur nos proches !

1- Le Dr Serge Marquis, médecin spécialiste en santé communautaire, a nommé ainsi notre hamster intérieur dans son traité de psychologie populaire « Pensouillard le hamster »

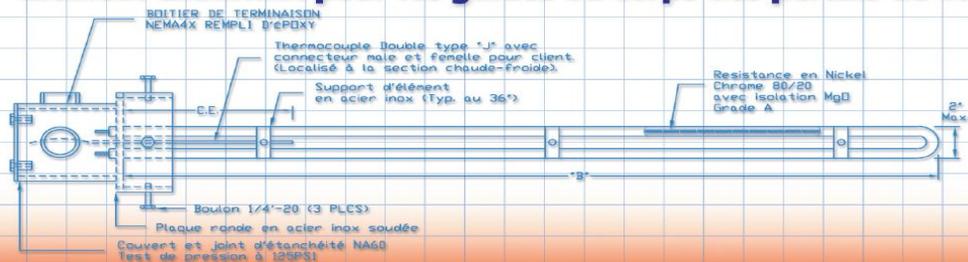


BUCAN

Spécialistes Innovateurs en Chauffage Industriel

ÉLÉMENTS CHAUFFANTS BUCAN INC.

Élément chauffant pour les guides ou corps des pertuis de vannes.



3300 boul. Pitfield, St- Laurent QC. • H4S 1K6 Tél. : 514 335-9665 • Fax : 514 335-9804 • www.bucan.com

Nous sommes très fiers d'être un partenaire d'affaires de Hydro-Québec !



ST-JÉRÔME / VALLEYFIELD

L'équipe d'Acier Ouellette

LIQUITECK

ISO 9001:2015 ITT

DISTRIBUTEUR AUTORISÉ DE POMPES & DE PIÈCES

GOULDS PUMPS xylem GOULDS WATER TECHNOLOGY

FAT PUMPS WARREN RUPP SANDPIPER GOR GORMAN-RUPP

TOYO PUMPS HEWY ALLIS-CHALMERS Flex-A-Seal

INDUSTRIEL - COMMERCIAL - MUNICIPAL

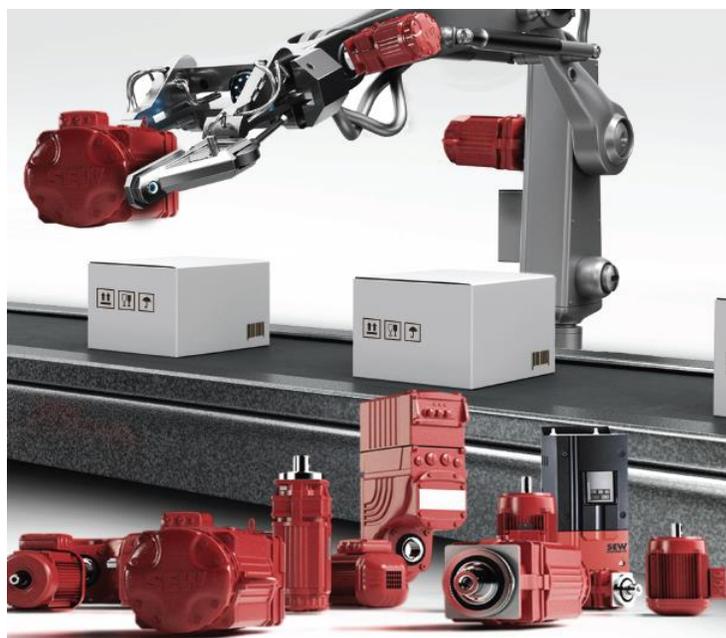
- » VENTES DE POMPES ET DE PIÈCES
- » CONCEPTION DE PROJET PERSONNALISÉ
- » SERVICE ET RÉPARATION EN ATELIER
- » SERVICE ET RÉPARATION SUR SITE

LIQUITECK EST FIÈRE D'ÊTRE UN DISTRIBUTEUR AUTORISÉ DE POMPES ET DE PIÈCES D'ORIGINE ET UN CENTRE DE SERVICE AUTORISÉ DES MEILLEURES MARQUES DANS L'INDUSTRIE.

NOUS OFFRONS: LA VENTE DE POMPES ET PIÈCES, LA CONCEPTION DE PROJET PERSONNALISÉ, L'INSTALLATION ET LE DÉMARRAGE DES ÉQUIPEMENTS, UN SERVICE SUR SITE, UN SERVICE D'URGENCE, ET UN SERVICE COMPLET DE RECONSTRUCTION ET DE RÉPARATION DANS NOTRE ATELIER SITUÉ À SALABERRY-DE-VALLEYFIELD, QUÉBEC. NOUS POUVONS RÉPARER TOUS LES MODÈLES DE POMPES SUR LE MARCHÉ, AINSI QUE LES MODÈLES DISCONTINUÉS ET DÉSUETS.

LIQUITECK, LES CONNAISSEURS DE POMPES.

WWW.LIQUITECK.COM 514-630-0880 INFO@LIQUITECK.COM



Une famille à adopter.

Famille de produits complète offerte sur www.sewcan.ca



LES DÉLÉGUÉS SOCIAUX DU SPIHQ : À VOTRE SERVICE !

PAR **ALAIN
LACROIX, ING.**
membre du comité
Santé et sécurité
et coordonnateur des
délégués sociaux

Comment allez-vous?

Vous éprouvez des problèmes d'ordre psychologique, de dépendance ou des difficultés financières?

Vous vivez un divorce, une séparation, un deuil, ou encore une autre situation difficile ?

Les délégués sociaux, des collègues volontaires, sont formés pour vous aider.

Dans un second volet, nous vous présentons deux autres des dix délégués sociaux (DS) du SPIHQ.

**CHRISTIAN BÉRUBÉ, ING.
DÉLÉGUÉ SOCIAL DU SPIHQ**



Coordonnées Hydro-Québec :

135 Boul. Comeau, 2ème étage
Baie-Comeau
(418) 296-8450 #3674
(HQ) 600-3674
Berube.christian3@hydro.qc.ca

Pour quelles raisons avez-vous décidé de devenir délégué social du SPIHQ ?

Pour être honnête, lorsque j'ai été approché pour devenir délégué social, je ne savais même pas qu'il y avait des gens dans l'entreprise qui avaient déjà ce rôle. On m'a donc expliqué quel était le rôle d'un délégué social. Comme j'ai à cœur le bien-être de mes collègues, je n'ai pas hésité à accepter ce rôle.

Comment voyez-vous le rôle de DS ?

Je vois le délégué social comme un aiguilleur. Il arrive parfois que lorsque les gens traversent des moments difficiles, ils n'aient plus les idées claires. Je crois que la première chose à faire est d'abord d'écouter la personne. Lors de notre formation, on nous apprend qu'il existe une foule d'organismes qui peuvent venir en aide. Le délégué social ne doit pas prendre sur ses épaules de sauver les personnes, mais plutôt d'accompagner les personnes dans leur démarche et leur faire voir qu'il y a de l'espoir.

Que devrions-nous savoir d'autre à votre sujet ?

Pas facile cette question, je ne suis pas du genre à me vendre. Par contre, je pense être doté d'une bonne écoute et je crois que c'est une qualité essentielle d'un délégué social.

Que souhaitez-vous dire aux membres qui hésitent à demander de l'aide ?

Tout d'abord, tout est confidentiel. Si vous vivez des difficultés, la première étape, c'est d'en parler. Ensuite, vous allez voir qu'il y a plusieurs ressources de disponibles selon les cas. Je pense que le réseau de délégués sociaux est bien implanté et que si l'un d'entre nous est pris au dépourvu par une situation, il n'hésitera pas à contacter d'autres délégués sociaux, on ne vous laissera pas tomber!

Quelles ont été vos premières interventions comme DS ?

Je ne peux pas trop donner de détails pour préserver la confidentialité. Je peux vous dire que le simple fait que la personne ait partagé ses problèmes, cela lui a fait grand bien, un peu comme une soupape de surpression. Donc, cela revient toujours à l'importance de parler pour ne pas rester seul avec ses problèmes.

GÉRARD BRUNELLE, ING.
DÉLÉGUÉ SOCIAL DU SPIHQ



Coordonnées Hydro-Québec :

2625 Boul. Lebourgneuf, 2ème
étage
Québec
(418) 845-6600 #4221
(HQ) 730-4221
Brunelle.gerard3@hydro.qc.ca

Pour quelles raisons avez-vous décidé de devenir délégué social du SPIHQ ?

Les ingénieur(e)s sont pour la plupart des personnes très soucieuses de réussir dans leur vie personnelle de la même manière qu'ils ont du succès dans leur pratique professionnelle. Plusieurs voient leurs problèmes d'ingénierie comme des défis à relever, mais leurs problèmes personnels, comme une source de faiblesse honteuse menant au risque de ne pas être à la hauteur de son titre. L'erreur pour plusieurs ingénieur(e)s n'est pas acceptée ! J'ai décidé de devenir délégué social dans l'espoir d'aider mes collègues qui vivent avec ce lourd fardeau à porter.

Comment voyez-vous le rôle de DS ?

Le DS n'est pas le héros qui possède la solution de tous les problèmes ! Son rôle principal est d'écouter. De faire sentir à un être humain qu'il n'est pas qu'un numéro de matricule et qu'un autre être humain est intéressé par ce qu'il vit. Nous sommes tous constitués de chair et de sang, donc la souffrance est universellement comprise. À mon avis, le rôle du DS est d'abord de briser le cycle de l'isolement émotionnel des ingénieur(e)s.

Que devrions-nous savoir d'autre à votre sujet ?

Après 20 ans de carrière, la technique, la performance, l'exactitude et l'excellence étaient ma raison de vivre. Un jour, j'ai été frappé par la conclusion que la raison d'être véritable de l'ingénieur(e) est : l'Humain. Cliché ? En fait, il y a quelques années seulement, j'aurais sûrement trouvé ce raisonnement simpliste ou loufoque, mais cela fait du bien parfois de se recentrer sur l'essentiel...

Que souhaitez-vous dire aux membres qui hésitent à demander de l'aide ?

Devant une tâche énorme, une de mes anciennes patronnes disait toujours : « Un éléphant, ça se mange une bouchée à la fois ! ». C'est le premier pas qui est le plus dur à franchir, car on ne voit pas le but d'aller se confier en pensant que ça ne donnera rien de toute façon. Je ne peux pas vous garantir que « ça donnera quelque chose », mais au moins vous ne serez plus seul(e) pour passer au travers des difficultés.

Quelles ont été vos premières interventions comme DS ?

Ma première action s'est produite le lendemain de ma formation de DS avec une personne de mon quartier qui n'a rien à voir avec Hydro-Québec. Une voisine gestionnaire, qui vivait des difficultés avec sa tâche s'est confiée à moi le plus naturellement du monde. En me parlant, elle tentait de diminuer ses difficultés, elle ne voulait pas d'aide et j'avais peur qu'elle en soit au début d'une pente dangereusement descendante. Je l'ai écoutée, sans la juger, puis je lui ai proposé la référence de trois organismes. Elle m'a contacté quelques jours plus tard pour me dire qu'elle avait pris un rendez-vous. D'après-moi, ma formation s'est payée en moins de 24 h !

TOUS LES DÉLÉGUÉS SOCIAUX DE TOUTES LES ACCRÉDITATIONS SYNDICALES RÉUNIS EN UN SEUL ENDROIT!

Près de 200 personnes se sont réunies en un seul lieu dans la région de Montréal pour participer à une journée motivante et unifiante pour les délégués sociaux avec comme menu principal : la santé psychologique; c'était une première chez Hydro-Québec. La rencontre « *Place à la santé et à la sécurité... psychologiques!* » s'est tenue à l'Hôtel Sandman de Longueuil le jeudi 5 septembre dernier. Le support de l'entreprise fût senti avec la participation de David Murray, chef exploitation et HQP et Lucie Dandois, directrice principale Santé, sécurité et environnement. Plusieurs voix s'étaient élevées pour qu'Hydro-Québec adresse le volet Santé et cette rencontre en est un bon exemple.

Nous avons appris en primeur le déploiement de la nouvelle campagne en santé mentale « *Ça va pas aujourd'hui! Et si on en parlait...* ». Plusieurs délégués sociaux se sont impliqués lors du lancement du 16 septembre dernier.

Nous sommes très fiers d'avoir été l'instigateur d'un tel événement ! A la réunion de démarrage du réseau des délégués sociaux (DS) qui a eu lieu aux bureaux du SPIHQ le 27 mars dernier, nous avons convié, en plus des délégués sociaux du SPIHQ, les coordonnateurs provinciaux des autres accréditations ainsi que Mme Lucie Dandois, Directrice principale Santé Sécurité. Nous y avons souligné que la collaboration entre syndicats était essentielle et avons pris l'engagement de favoriser les rencontres locales en région entre les différents délégués sociaux qui souvent ne se connaissent même pas. Inspirée par nos propos, Mme Dandois a alors évoqué le fait d'organiser une rencontre provinciale avec tous les délégués sociaux, ce que son équipe a fait de mains de maître.

**Le délégué social est avant tout
une personne de confiance, une
oreille attentive qui ne juge pas,
une source d'information sur les
différents services d'aide
professionnels disponibles,
quelqu'un avec qui faire le point.**

**N'hésitez pas à faire appel aux
délégués sociaux.**

**Vous pouvez consulter la liste
des DS de votre région à
l'adresse suivante :
[http://intranet.hydro.qc.ca/santes
ecurite/20.htm#div2549](http://intranet.hydro.qc.ca/santesecurite/20.htm#div2549)**



LE NOLISEMENT UNE OPTION RENTABLE & EFFICACE !

HORAIRES
FLEXIBLES &
ADAPTÉS À
VOS BESOINS

VOL DIRECT VERS L'AÉROPORT DE VOTRE CHOIX
(plusieurs non desservis par les transporteurs nationaux)

TERMINÉ LES LONGUES ATTENTES AUX TERMINAUX,
VOYAGEZ COMME UN PROPRIÉTAIRE D'AVION PRIVÉ POUR UNE FRACTION DU PRIX !

T. 418 673-3522 poste 234

850, chemin Volair, St-Honoré (Québec) CANADA G0V 1L0

WWW.EXACTAIR.CA

ExactAir
prenez la voie des airs !

AUSSI OFFERT

ÉCOLE DE PILOTAGE | STAGE
SURVOL | PILOTE D'UN JOUR



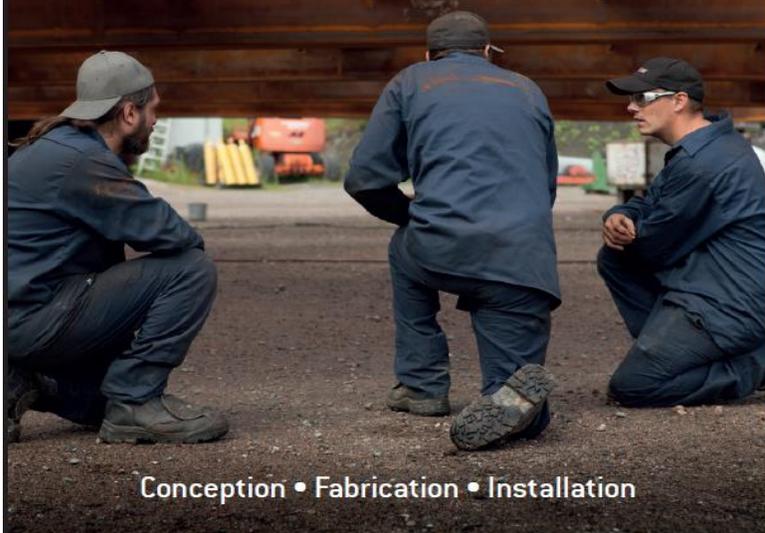
ME DEMANDER - POURQUOI CHOISIR HIAB QUÉBEC?

HIAB QUÉBEC C'EST UNE QUESTION DE QUALITÉ



richardlavigne@hiabquebec.com
800 263 4422
hiabquebec.com

Nous réalisons VOS projets!



Conception • Fabrication • Installation

CANMEC



418.543.1515
1.844.533.1515



canmec.com



TRANSFORMATEURS^{L.TEEF}
PIONEER
TRANSFORMERS^{LTD}



Fabriqueur de
transformateurs
(max : 25 MVA à 72 kV)

- Sur socle (TSS)
- Inductance de MALT
- Services auxiliaires
- Submersible
- Chambre Annexe

Téléphone : (450) 378-9018

Télécopieur : (450) 378-0626

Site Web : www.pioneertransformers.com

Granby, Québec

LA NOUVELLE NORME COMPTABLE D'HYDRO-QUÉBEC

POUR UN MEILLEUR PORTRAIT FINANCIER DES AVANTAGES SOCIAUX ?



PAR **SÉBASTIEN
GUILLON, ING.**
Membre du comité
Avantages sociaux

Saviez-vous que depuis le 1^{er} juillet 2015, Hydro-Québec produit ses états financiers (son rapport annuel) selon la convention comptable des États-Unis (US GAAP : *United States Generally Accepted Accounting Principles*) et ce, en toute légalité, tout comme plusieurs autres compagnies d'électricité canadienne (BC Hydro, Hydro-One, etc.) ?

Auparavant, Hydro-Québec suivait la convention comptable canadienne et semblait s'orienter vers la norme internationale (IFRS : *International Financial Reporting Standards* ou normes internationales d'information financière) pour finalement se raviser et privilégier la norme américaine (US GAAP). Ces changements ont tous été acceptés par la Régie de l'énergie (voir les plus récentes décisions D-2014-035 pour l'IFRS et D-2017-125 pour US-GAAP).

Vous pourriez me dire, les normes US GAAP ou IFRS ne sont que des normes comptables, pas de quoi vraiment s'y intéresser ! Et pourtant, le choix d'une norme comptable est un choix déterminant sur le portrait financier d'Hydro-Québec. Tous ceux qui ont eu un projet facturé soit aux charges, soit aux investissements ou qui ont côtoyé la (haute) gestion connaissent l'importance de la comptabilité dans notre entreprise.

Dans cet article, nous allons porter notre attention principalement sur les charges comptables associées aux avantages sociaux (principalement de retraite) et illustrer quelques gains sur le bilan financier d'Hydro-Québec de ce choix.

La comparaison complète entre les deux normes exige des connaissances pointues de comptabilité financière et d'actuariat qui dépassent le but de cet article. Nous ne présenterons ici que quelques points partiels à haut niveau basés sur des documents publics et ceux déposés par Hydro-Québec à la Régie de l'énergie. Notez que toutes les informations discutées et présentées sont du domaine public et accessibles à tous les citoyens du Québec.

Un choix politique ?

Selon une simplification très personnelle, la comptabilité, c'est une histoire de convention basée sur des principes et donc d'un certain choix, d'une certaine orientation. Contrairement au génie où les normes sont basées sur des lois physiques fondamentales incontournables que je ne peux pas choisir, les normes comptables se basent sur des conventions/principes comptables que je pourrais choisir, si le contexte réglementaire me le permettait, selon mes besoins/contraintes.

Ce choix d'Hydro-Québec est justement ce que semble reprocher notre comptable animateur-écrivain vedette dans un article du journal La Presse (2015) intitulé Un choix politique. Il indique que pour lui, la décision d'Hydro-Québec de choisir la norme américaine « *résulte peut-être d'un choix politique : maximiser le dividende d'Hydro-Québec du gouvernement du Québec* ».

N'étant pas comptable, ni spécialiste du sujet et n'ayant pas tous les chiffres, il m'est très difficile de juger le niveau de véracité de ce propos, toutefois, je ne vois pas de mal à sélectionner, entre deux choix, la norme comptable la plus avantageuse pour l'entreprise. Pourquoi choisir celle la plus pénalisante ? Après tout, ces normes visent à répondre à certains besoins et objectifs présents dans les entreprises et non à aller contre.

Le coût comptable des régimes de retraite

Au niveau des coûts comptables du régime de retraite, il indique clairement un avantage pour la norme américaine. En effet, il écrit : « *Une différence importante entre les PCGR américains (US-GAAP) et les IFRS se situe au niveau de la constatation aux résultats financiers des régimes de retraites. En somme, ce choix influence la charge (comptable) venant réduire le résultat net. (...) Comprendons que le résultat net d'Hydro-Québec est influencé par les principes comptables choisis. (...) les régimes (de retraite) à prestations déterminées sont importants. Si bien que l'on pourrait choisir de présenter l'information comptable pour réduire l'impact de ceux-ci sur les états financiers* ». Comme nous allons le confirmer plus en détails, après un bref résumé des montants et des normes, le choix de la norme américaine, permet en effet de réduire leurs impacts dans les états financiers d'Hydro-Québec.

Coût comptable des avantages sociaux : non-négligeable

Les coûts comptables des avantages sociaux (AS) sont indiqués dans les rapports annuels de l'entreprise. Ils ne sont pas négligeables. Par exemple, pour le rapport annuel 2018, dans l'item **Autres Coûts AS**, il représente une charge négative de 340 M\$ soit une contribution positive de 10.65 % sur le **bénéfice net** de 3 192 M\$. Au niveau du **résultat étendu**, sous l'item Variation Nette des AS futurs, il contribue positivement de +469 M\$ soit 12% du résultat obtenu de 3 879 M\$. Dans **Activité d'exploitation**, sous l'item Déficit coût net AS, il représente un montant de -146 M\$.

Normes comptables américaines (US GAAP) et internationales (IFRS)

Les normes comptables canadiennes visent à s'arrimer avec les normes internationales (IFRS). Les compagnies canadiennes sont donc appelées à se convertir vers la norme internationale. Toutefois, il est permis de choisir la norme américaine (US GAAP) pour les sociétés réglementées comme Hydro-Québec.

Au niveau comptabilité, la norme canadienne avait plus de similarités avec la norme américaine que celle internationale.

US GAAP : Compte Résultat¹ (reflet de la performance de l'entreprise)

Selon Wikipédia, l'US GAAP est fondé sur des **règles** et vise à réglementer tous les aspects possibles de la présentation des comptes et laissent peu de marge décisionnelle aux entreprises. Selon un site web de comptabilité « *L'US GAAP met donc l'accent sur le compte de résultat qui a pour objectif d'informer les investisseurs sur les performances réalisées par les entreprises durant un exercice financier. Il récapitule l'ensemble des produits et des charges et s'adresse en priorité aux actionnaires. Il donne priorité à l'évolution des produits ou ressources et des charges ou dépenses fournis dans le compte de résultat entre deux bilans.* » L'idée est de refléter la performance de l'entreprise. C'est pourquoi, Hydro-Québec présente dans ses rapports annuels les **Résultats** et **Résultats Étendus**. En US GAAP, les rapports annuels de différentes compagnies sont ainsi très similaires entre eux.

1- Compte de résultat : Le compte de résultat est un document comptable synthétisant l'ensemble des charges et des produits d'une entreprise ou autre organisme ayant une activité marchande, pour une période donnée. Le compte de résultat est donc un document de synthèse, faisant partie des états financiers et ayant pour fonction d'indiquer la performance de l'entreprise. Il donne le résultat net, c'est-à-dire la variation de patrimoine que l'entreprise a gagné (bénéfice) ou perdu (perte) au cours de la période.

IFRS : Bilan Comptable (reflet du patrimoine de l'entreprise)

Selon Wikipédia, l'IFRS est fondé sur des **principes** et laisse une plus grande manœuvre aux entreprises en ce qui concerne l'évaluation des données comptables. Les comptes doivent donner une image fidèle de l'entreprise et de son patrimoine (i.e. principalement l'ensemble de ses biens moins ses dettes). Selon un site web de comptabilité « *L'IFRS privilégie plutôt le bilan qui a pour objectif fournir un état de synthèse permettant de décrire en termes d'emplois et de ressources le patrimoine d'une entreprise à une date donnée. La priorité est de fournir des références patrimoniales en conformité avec les exigences légales et de répondre aux demandes de garanties des administrations, des investisseurs et des salariées.* » En IFRS, les rapports annuels peuvent ainsi avoir des formats différents.

Si la tendance est de faire converger ses deux normes, il reste des distinctions qui restent difficiles à harmoniser pour certaines situations et qui expliquent certains avantages à utiliser l'une ou l'autre. Au niveau d'Hydro-Québec, c'est le fait que c'est une société réglementée et qu'elle a un régime de retraite basé des prestations définies (DB) plutôt qu'à cotisations définies (DC).

Distinction pour les sociétés réglementées

Les tarifs d'Hydro-Québec sont réglementés par la Régie de l'énergie. C'est donc une société réglementée. Dans les deux normes, ce type de société n'est pas considéré de la même façon. Dans la littérature sur la comptabilité, il est clairement indiqué que l'US GAAP est plus approprié que l'IFRS pour une société réglementée. Comme illustration, selon un article de Colin Ellis (Ref (A)) : « **Regulated industries, which require government approval to set rates, should have the means to defer costs by carrying them forward into future years when, presumably, they will recover those costs through asset sales or price hikes.(..)** U.S. GAAP, which permits "the recognition of balances arising from rate regulation," is typically used by investor-owned (private sector) ». Autrement dit comme il y a un délai dans le temps entre les coûts absorbés et l'établissement des tarifs (le moment où HQ reçoit les revenus associés), US GAAP permet de mieux tenir compte de cet aspect.

Régimes de retraite (DB et DC)

Notre régime de retraite est un régime de retraite capitalisé (basé sur des placements financiers) à prestations déterminées (DB : *Defined Benefit*) c'est-à-dire que le montant de la pension est connu, fixé, d'avance mais que les coûts peuvent varier d'une année à l'autre. Il existe une autre forme appelée cotisations déterminées (DC : *Defined Contribution*), où les cotisations (charges) sont fixées d'avance mais pas le niveau de pension. Pour les régimes de retraite DC, les règles comptables des deux normes se rejoignent car la charge comptable de retraite est connue et inscrite à chaque année. Ce n'est pas le cas pour les régimes de type DB.

Dans un régime de retraite de type DB (Defined Benefits) comme celui offert par Hydro-Québec, la norme US-GAAP est plus flexible et permet des opérations comptables qui sont moins permises ou interdites dans ce type de régime de retraite (IFRS). C'est une distinction qui a des impacts monétaires non-négligeables comme nous allons voir avec les documents d'Hydro-Québec déposés à la Régie de l'énergie.

Coûts des avantages sociaux d'Hydro-Québec selon US-GAAP

Hydro Québec a présenté ses évaluations sur les changements de normes comptables à la Régie de l'énergie. Nous allons regarder deux décisions récentes de la Régie associées aux avantages sociaux selon l'US-GAAP. Il s'agit d'illustrer avec quelques exemples les gains positifs sur le bilan financier d'Hydro-Québec de la norme comptable US-GAAP.

2- Bilan : Le bilan d'une entreprise est un tableau qui montre sa situation patrimoniale à un instant T, en général à la clôture des comptes. Il montre ce que l'entreprise possède (actif) et ce qu'elle doit (passif), soit les ressources mobilisées pour financer son actif (emprunts, capital social...)

3- Patrimoine de l'entreprise : c'est ce que l'entreprise possède et ce qu'elle doit

SAULNIER

WWW.SAULNIER-IND.COM

T 450-835-4751 F 450-835-2001

INFO SAULNIER@SAULNIER-IND.COM

TE **TIMBERLAND
EQUIPMENT
LIMITED**

**Clamp
star**

**Richards
MANUFACTURING CO.**



TIMBERLAND: MAINTENANT ÉLECTRIQUE, ÉCOLOGIQUE, SILENCIEUX!

RG TECHNILAB

Détection de gaz - Qualité de l'air - Protection respiratoire



**VENTE, INSTALLATION, LOCATION, ÉTALONNAGE
DÉTECTEURS DE GAZ FIXES ET PORTABLES**

**Merci
de nous choisir
années
après années!**



1 888-466-0787

Licence RBQ :
5613-8316-01

rgtechnilab.com
info@rgtechnilab.com

www.cablek.com
Magasinez en ligne

INDUSTRIES
Cablek

Les
Experts en Câblages



Fabrication de câblage et faisceaux

Installation de câblage structuré

Câblage fibre-optique

Câblage audio/vidéo

Plus de 30 ans au Québec



(514) 421-7171
180 boul. Brunswick
Pointe-Claire (Québec) H9R 5P9
ventes@cablek.com

Décision de la Régie de l'énergie D-2015-189

Dans la décision D-2015-189, il est écrit « *Un des motifs qui a incité Hydro-Québec à effectuer un changement de référentiel comptable en faveur des l'US GAAP est lié au traitement comptable des avantages sociaux futurs. (..) Dans le contexte économique actuel, sous l'IFRS, les bas taux d'intérêt entraînent un impact à la hausse sur le coût de retraite.* » En terme de comptabilité, « *Les principales différences résultant de l'application des US-GAAP par rapport aux IFRS se retrouvent, d'une part, dans la comptabilisation des gains et pertes actuariels liés au coût de retraite et aux avantages postérieurs à la retraite autres que la retraite ainsi que des coûts des services passés et, d'autre part, dans le calcul de rendement prévu des actifs des régimes.(..) les gains et pertes actuariels sont amortis (..) les coûts des services passés sont amortis (..)* ». Autrement dit, en simplifiant, dans l'US-GAAP une partie des montants est amortissable et donc reportable dans le temps, ce qui a pour effet d'amoindrir le niveau de charge annuel. En 2015, Hydro-Québec indiquait que la réduction comptable des coûts représentait pour le régime de retraite une réduction sur les revenus de - 61.6 M\$ et pour les avantages sociaux de - 36 M\$ pour l'ensemble HQT-HQD.

Décision D-2017-125 (ASC-715 Compensation-Retirement Benefits)

La plus récente décision porte sur de récentes modifications de l'ASC-715. Dans la décision D-2017-125, il est indiqué que « *L'ASC 715 porte sur le coût du régime de retraite et des autres avantages postérieurs au départ à la retraite (les autres régimes), nommés ci-après « avantages sociaux futurs » ou ASF » et « Hydro-Quebec a décidé d'adopter les modifications à l'ASC 715 (..) considérant quelles ont un effet favorable sur son bénéfice net* ». Les explications, compréhensibles aux férus de comptabilité, sont aussi décrites en détail : « *La seule composante des ASF comptabilisée dans les charges d'exploitation et capitalisée dans les actifs est celle liée au coût des services rendus au cours de la période courante. Les autres composantes des ASF sont présentées hors des charges d'exploitation et ne sont plus capitalisées, ce qui a un effet favorable sur le bénéfice net d'HQ* ». En résumé, une partie des montants de retraite n'est plus considérée comme une charge car « *de nature différente* » étant « *liées aux activités de financement et d'investissement* ». Le fait d'appliquer les modifications à l'ASC 715 permet de réduire les revenus, selon un estimé d'Hydro-Québec, d'un montant de -42.3 M\$ en 2017 et d'un montant de -57.1 M\$ en 2018 pour l'ensemble HQT-HQD combinée. Les modifications de l'ASC-715 permettent donc d'améliorer l'état financier d'Hydro-Québec, d'où sa demande de la devancer.

Pour conclure, nous avons illustré toute l'importance de la norme comptable, que le choix d'une norme comptable est mûrement réfléchi et doit être soigneusement évalué car les impacts peuvent être non-négligeables. Nous avons indiqué quelques gains pour Hydro-Québec d'utiliser l'US-GAAP au niveau principalement de la retraite. Pour connaître l'ensemble du dossier, pas ce qui est uniquement relié aux avantages sociaux, mais aussi à tous les autres, nous vous référons au site de la Régie de l'énergie et aux nombreux documents et décisions accessibles à tous :

<http://www.regie-energie.qc.ca/audiences/TermElecTransDistrMethodesComptables.html>

En terminant, nous tenons à remercier les différents intervenants qui ont permis cet article.



Si vous avez des questions,
n'hésitez pas à communiquer
avec le comité Avantages sociaux :

avso@spihq.qc.ca

Ref (A) : "What Kathleen Wynne's Hydro Fiasco tell us about the accounting profession", by Colin Ellis.
(<http://www.canadian-accountant.com/content/business/hydro-accounting-fiasco>)



- Surveillance
- Échantillonnage
- Inspection
- Analyses
- Calibration de réservoir

Certifié ISO 9001-2008
Membre de API, ASTM, IP, AITF, IFIA

12240, rue April, Montréal (Québec) H1B 5N5 Tél. : 514-640-9818 – Fax : 514-640-9820 www.certispec.com • mtoperations@certispec.com

+GF+

URECON

TUYAUTERIE PRÉISOLÉE

75, boul. Dupont
Coteau-du-Lac (Québec) J0P 1B0
Tél. : (450) 455-0961 Fax : (450) 455-0350
Site Web : www.urecon.com

Denis Laframboise, Ing.
Gérant régional des ventes
denis.laframboise@georgfischer.com

Échafaudage INDUSTRIEL inc.

MéGA Dôme
Mageco
INGÉNIEURS CONSEILS

LA SÉCURITÉ NOTRE FAÇON DE TRAVAILLER

<p>Vente & installation structures MégaDôme</p>	<p>Poutres de levage</p>
<p>Formations spécialisées en échafaudages</p>	<p>Vente, location, installation d'échafaudages et d'étaisements</p>
<p>Location de chutes à débris</p>	<p>Location d'abris temporaires</p>

SAGUENAY - FERMONT - PORT-CARTIER - ROUYN-NORANDA
418-548-3674
www.echafaudageindustriel.com

CENTRE DE RÉPARATION HYDRAULIQUE

HYDREP INC.
EXPERTS EN HYDRAULIQUE

**LA SOLUTION BIEN PENSÉE
LA PASSION DE CRÉER**

Conception, fabrication et mise à niveau:

- Équipements mobiles hydrauliques
- Vérins hydrauliques
- Panneaux de contrôle
- Unités de puissance
- Équipement hydraulique spécialisé

info@hydrepinc.com
www.hydrep.ca

TOURNÉE 2019 : MISE A JOUR SUR LA NÉGO !



PAR LE BUREAU

Michel Blais, ing.,
Charles Ouellet, ing.,
Nicolas Cloutier, ing.,
Yannick Leblanc, ing.
et Jonathan Aubin, ing.

Vous avez été très nombreux à assister aux rencontres de la Tournée 2019 qui se sont déroulées du 4 septembre au 7 novembre. Normal : vous vouliez connaître l'avancement des négociations pour le renouvellement de votre convention collective. C'est votre contrat de travail qui est en jeu après tout!

Les membres du Bureau vous ont expliqué comment se sont déroulées les négociations avec Hydro-Québec en compagnie du conciliateur.

Nous vous avons expliqué l'importance de la clause du 48 km, en donnant de nombreux exemples où votre sécurité d'emploi serait fragilisée dans l'éventualité de son retrait de la convention collective, notamment lors d'une réorganisation ou si deveniez excédentaires. Rumeurs de relocalisation du Complexe Desjardins, régionalisation de l'ingénierie des barrages à Baie-Comeau ou Rouyn-Noranda, décentralisation des postes de l'île de Montréal, etc. Les exemples étaient nombreux pour vous démontrer l'importance de cette clause chèrement acquise.

Or, comme vous le savez, Hydro-Québec a rompu les négociations et le processus de conciliation le 5 novembre dernier.



Par ailleurs, les campagnes d'affichage vont bon train et plusieurs autres produits promotionnels ont été distribués. Des affiches supplémentaires distribuées lors de la Tournée ont été fournies pour vos rencontres avec la Direction. Nous remercions tous les membres qui ont fièrement « affiché leurs couleurs ».

Merci à chacun d'entre vous pour votre participation à la Tournée 2019 du Bureau : membres, délégués et délégués substitués.

Le SPIHQ vous invite à communiquer avec votre délégué syndical pour toute information supplémentaire.

DES RÉPONSES À VOS QUESTIONS



PAR ISABELLE
SIMARD, ING.

Responsable comité Communications
et formation syndicale

LE 1^{ER} AVRIL 2019, L'ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC A REMPLACÉ LE JUNIORAT PAR LE PROGRAMME D'ACCÈS À LA PROFESSION.

Q *Question : Quelles sont les principales différences entre le CPI et l'ingénieur junior ?*

R *Réponse :* Le titre bien sûr, d'ingénieur junior ou stagiaire, nous passons à Candidat à la profession d'ingénieur (CPI). De plus, pendant le juniorat, le parrainage était facultatif alors que dans le Programme d'accès à la profession, l'accompagnement par un superviseur est intégré, pour entre autres le transfert de connaissances et d'habilités. Le superviseur est choisi par le CPI, mais approuvé par l'Ordre. Les apprentissages sont maintenant en trois volets : théorique, pratique et linguistique. Le volet théorique consiste en 25 à 30 heures de formation en ligne pour la préparation à l'examen, lequel est toujours requis pour l'obtention du titre. Le volet pratique demande l'atteinte de 6 compétences sur un maximum de 24 mois de pratique. Enfin le volet linguistique vient s'assurer d'une connaissance appropriée de la langue française pour l'exercice de la profession au Québec. L'Ordre des ingénieurs est tenu de vérifier les compétences de tout futur ingénieur en vertu de la Charte de la langue française, au moyen de cours déjà suivis par le futur ingénieur au Québec, ou d'un examen, selon le cas. Le délai maximal pour mener à terme le programme et obtenir le titre d'ingénieur est de 5 ans à partir de l'inscription.

Q *Question : Le CPI est-il soumis à tous les règlements de l'Ordre des ingénieurs ?*

R *Réponse :* Non, le CPI n'a pas l'obligation de respecter les règlements sur la formation continue, l'assurance responsabilité et l'inspection professionnelle, ni tout autre règlement applicable aux membres de l'Ordre des ingénieurs. Toutefois il est bien entendu soumis au Code de déontologie des ingénieurs dès son entrée en poste.

RETOUR SUR LE CONSEIL SYNDICAL DU 11 SEPTEMBRE 2019

Les comités veillent au respect de la convention collective et offrent des services aux membres. Les membres de ces comités sont impliqués dans de nombreux dossiers qui vous sont présentés ici. N'hésitez pas à communiquer avec eux pour vous informer, vous faire conseiller et aussi les mettre au courant de situations, qui relèvent de leur champ d'activité respectif, et qui sont locales à votre environnement de travail.

COMMUNICATIONS ET FORMATION SYNDICALE

Isabelle Simard, ing. (responsable)
Raymond Giguère, ing.
Bernard Parent, ing.
Fatima Radics, ing.

Deux capsules de formation sur les avantages sociaux ont été présentées au Conseil, soit celle de l'assurance vie et celle de l'assurance voyage. Ces capsules seront disponibles sous peu sur le site web du SPIHQ.

Le comité travaille présentement sur les capsules de formation qui seront diffusées en 2020 et, entre autres, à la demande des militants, une des capsules concernera le rôle du délégué.

COMITÉ DES JEUNES

Véronique Gauthier, ing. (responsable)
Francis Bourget, ing.
Manar El-Fashny, ing.
Vitaliy Kuzmin, ing.

Le comité a tenu le deuxième dîner-conférence qui portait sur les marchés et les tendances données par un conférencier du programme de courtage.

La soirée Vins et fromages est en préparation et la date sera connue sous peu.

COMITÉ FORMATION

Benoît Dionne, ing. (responsable)
Vlad Alicescu, ing.
Keyvan Maleki, ing.
Silvia Prajescu, ing.

Le cycle de formation 2018-2019 se terminera à la fin décembre. Le comité recommande de penser dès maintenant au nouveau cycle avec un plan bien réfléchi qui facilitera le développement de votre carrière à Hydro.

Le comité se penchera prochainement sur l'usage des codes 1FTI ou 1FOR car il y a beaucoup de questionnement à ce sujet. Des communications seront transmises afin de clarifier ces codes et permettra que les statistiques reflètent mieux la réalité.

RECLASSIFICATION

Keyvan Maleki, ing. (responsable)
Thimoléon Noumedem Guetsa, ing.
Isabelle Thériault, ing.

Le comité étudie une nouvelle formule pour la quatrième édition de la formation sur la reclassification des ingénieurs. L'objectif est de rendre cette formation encore plus utile et accessibles.

De plus, le comité est préoccupé par le retard dans le traitement des dossiers de reclassification. Une rencontre de relation de travail avec les représentants des RH a eu lieu à la fin de l'été au cours de laquelle le comité a proposé une série de solutions. Les RH se sont engagés à donner suite à la demande de rattrapage des dossiers en retard et de sensibiliser les membres du CCI. Les résultats de leur démarche nous seront communiqués prochainement.

SANTÉ ET SÉCURITÉ

Benoît Dionne, ing. (responsable)
Denis Hallé, ing.
Alain Lacroix, ing.
Georges Loiselle, ing.
Thimoléon Noumedem Guetsa, ing.

Une première rencontre réunissant tous les délégués sociaux d'HQ a eu le 5 septembre dernier. La rencontre était placée sous le thème « Place à la santé et à la sécurité psychologiques ». Voir à cet effet l'article, à la page 37

Par ailleurs, le comité a débuté sa réflexion pour réviser le mandat du comité Santé et sécurité afin de l'actualiser en fonction des nouveaux enjeux d'HQ en santé et sécurité.

RETOUR SUR LE CONSEIL SYNDICAL DU 23 OCTOBRE 2019

Les comités veillent au respect de la convention collective et offrent des services aux membres. Les membres de ces comités sont impliqués dans de nombreux dossiers qui vous sont présentés ici. N'hésitez pas à communiquer avec eux pour vous informer, vous faire conseiller et aussi les mettre au courant de situations, qui relèvent de leur champ d'activité respectif, et qui sont locales à votre environnement de travail.

GFÉ (GESTION DU FONDS D'ÉVENTUALITÉ)

Daniel Beaulieu, ing. (responsable)
Steve Caron, ing.
Sébastien Guillon, ing.
Maxime Tremblay, ing.

Le comité s'est réuni le 11 juin dernier. Lors de cette rencontre, celui-ci a décidé de procéder à un transfert complet des actifs à parts égales dans trois fonds négociés en bourse indicés d'allocation d'actifs diversifiés et composés à 60 % d'actions et 40 % d'obligations. Ces fonds sont VBAL, XBAL et ZBAL.

Comme ces fonds sont des solutions clés en main, le comité a aussi décidé de transférer le compte du Fonds d'éventualité chez Courtage Direct Banque Nationale, Courtage direct Privé. Le comité s'attend à des frais de courtage nuls ou presque alors que ces coûts ont déjà dépassé 40k\$ annuellement avec d'anciens courtiers.

Au 30 septembre 2019, la valeur du Fonds d'éventualité était de 3 994 743,89 \$ et le rendement à ce jour pour 2019 était de 10,36 %.

Depuis, soit le 15 octobre dernier, un transfert de 200 k\$ a été effectué en raison des dépenses exceptionnelles reliées aux comités Négociation et Action.

GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

Daniel Beaulieu, ing. (responsable)
Jonathan Aubin, ing.,
Georges Loisel, ing.,
Khalid Boudribila, ing.

Lors de sa dernière rencontre, le 11 octobre dernier, le comité a fait le point sur le plan d'actions découlant du diagnostic éthique de 2017. Bien qu'on observe un certain retard sur l'échéancier, la réalisation va bon train.

Les sujets suivants ont été complétés: séances de formation sur les conflits d'intérêt et sur la délibération éthique, conditions de travail des membres du Bureau (rémunération, permis d'absence), traitement des plaintes, et proposition à l'AGA d'une nouvelle structure de gouvernance au SPIHQ.

Les sujets à compléter portent sur les valeurs du SPIHQ, le plan stratégique, le fonctionnement des comités, et les instances associées à la gouvernance du syndicat (formation d'un Conseil d'administration et d'une instance dédiée aux activités des délégués).

GRIEFS

Guy St-Germain, ing. (responsable)
Patrick Bergevin, ing.
Julie Cogné, ing.
Pascal Corbeil, ing.
Sébastien Guindon, ing.
Jean-Gabriel Lord, ing.
Ahmed Saidouni, ing.

Depuis le début d'année, cinquante-quatre (54) griefs ont été déposés, vingt (20) syndicaux, trois (3) collectifs et trente-et-un (31) individuels.

Régime de retraite d'Hydro-Québec (RRHQ) :

Au cours du mois de juin dernier, la Direction a présenté au Syndicat les nouvelles modalités applicables au

Régime de retraite d'Hydro-Québec (RRHQ), en plus d'émettre aux ingénieurs des relevés personnalisés du RRHQ.

Le Syndicat a contesté les nouvelles modalités, car il les considère non conformes à la convention collective. Notamment, ces modifications portent sur la pénalité et autres règles en cas de départ anticipé des membres, la réduction des prestations de retraite futures en lien avec les modifications du régime des rentes du Québec, les nouvelles dispositions non négociées concernant la Banque, les règles de financement et d'ajustement des cotisations salariales et patronales dont entre autres la provision de stabilisation. Assignation des ingénieurs à plus de 48 km. En 2014, le Syndicat avait déposé une ordonnance de sauvegarde pour protéger les membres assignés sans leur consentement à plus de 48 km de leur quartier général. L'arbitre avait alors ordonné la suspension de ces assignations contraires à la convention collective et une décision favorable au SPIHQ a été rendue en 2016.

RETOUR SUR LE CONSEIL SYNDICAL DU 23 OCTOBRE 2019 (SUITE..)

GRIEFS (SUITE..)

En 2017, un juge de la Cour supérieure a accueilli la demande en pourvoi de contrôle judiciaire déposée par Hydro-Québec et a ordonné l'annulation de la sentence rendue par Me Suzanne Moro en 2016.

En septembre dernier, trois juges de la Cour d'appel ont conclu que la décision arbitrale de Me Moro est raisonnable et que le juge de la Cour supérieure n'avait pas à intervenir. Ainsi, la Cour d'appel affirme que le raisonnement de l'arbitre est transparent, intelligible et qu'il y a

suffisamment d'éléments dans la convention collective pour justifier son interprétation.

Cette victoire ne permet plus à Hydro-Québec d'assigner les ingénieurs à plus de 48 km de leur quartier général actuel sans leur consentement, et ce, même si cette assignation est de moins de six (6) mois.

Arbitres de relation de travail / Article 13 de la convention collective :

Le Syndicat a entamé plusieurs discussions et négociations avec Hydro-Québec afin de remplacer des arbitres qui ont décidé soit de

prendre leur retraite ou encore d'arrêter de prendre de nouveaux dossiers de griefs. Une entente globale regroupant plusieurs litiges entre les parties est en cours de finalisation permettant ainsi de modifier entre autres l'article 13.02. Le comité vous avisera du détail de cette entente globale dès sa signature.

ÉLECTIONS / ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2020

Trois postes au Bureau du SPIHQ seront à pourvoir par élection
à l'assemblée générale du 31 mars 2020 :

- **Président**
- **2^e Vice-président**
- **Trésorier**

**Un de ces postes vous intéresse?
Faites publier votre candidature dans L'Écho!**

**Vous avez jusqu'au 30 janvier 2020 pour manifester votre intérêt
à spihq@spihq.qc.ca avec :**

- **Votre photo**
- **Votre texte de présentation (maximum 250 mots)**
- **Les annexes 1 et 2 du Code d'éthique et**
- **l'annexe 1 de la Politique de confidentialité dûment signées**

Vous pouvez aussi présenter votre candidature directement à l'assemblée générale.



SONDAGE SUR LE RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN (REM)



PAR **YANNICK
LEBLANC, ING.**

Résultats du sondage sur les habitudes de transport des ingénieurs

Le projet du Réseau électrique métropolitain a été annoncé en grande pompe au printemps 2016 en présence de l'ancien maire de Montréal, Denis Coderre et le président de la Caisse de dépôt et placement du Québec, Michael Sabia. Aujourd'hui, le Réseau express métropolitain est en cours de construction et les premiers départs sont attendus pour 2021.

Au cours de l'été 2019, le regroupement des Syndicats d'Hydro-Québec (SCFP, SPIHQ) a procédé à un sondage auprès de ses membres. L'objectif était de connaître les habitudes de transport des ingénieurs et des membres du SCFP dans la grande région de Montréal.



Analyse du sondage

Le sondage a été envoyé aux employés qui peuvent être affectés par ces travaux d'envergure. Le taux de participation des ingénieurs a été de plus de 67 %, soit 906 personnes qui ont répondu au sondage sur un total de 1336 envois effectués par courriel. On constate que 85 % (774) des répondants travaillent quotidiennement à Montréal. Les ingénieurs sont localisés à plus de 40 % à la Place Dupuis (Équipement), 26 % au Complexe Desjardins (TransÉnergie et Distribution), 13 % au siège social (Production) et près de 10 % au 1500 boul. Robert-Bourassa (VPTIC et Télécom).

La répartition des lieux de résidence des ingénieurs (sur un total de 698 répondants) est de 39 % à Montréal, 24 % pour la Rive-Nord et 36 % pour la Rive-Sud.

Pour la Rive-Nord et en excluant les travaux en cours ou à venir, on constate qu'il y a 40 % des 166 répondants qui utilisent le train comme moyen de transport, et ce, pour toutes les lignes de trains.

Pour les 251 répondants qui habitent sur la Rive-Sud, 27 % empruntent le nouveau pont Samuel-de-Champlain, 18 % utilisent le pont Jacques-Cartier et 5 % le pont Victoria. Quant au tunnel Louis-H.-Lafontaine, il est utilisé par seulement 4 % des répondants qui habitent la Rive-Sud.

En ce qui a trait à l'Île de Montréal, on retrouve 83 % des 272 répondants qui utilisent le métro pour se rendre au travail. Les autres moyens de transport comme l'autobus, la marche et le vélo sont utilisés par 10 % et 7 % respectivement des répondants.

De plus, on peut noter que le covoiturage n'est pas une option très populaire. À la question, par quel mode de transport commencez-vous votre trajet, à peine 5 % des 553 répondants utilisent cette option.

Contraintes reliées au travail

Les contraintes reliées au transport sont nombreuses. Sur les 691 répondants qui ont répondu à la question sur les contraintes dans l'horaire quotidien pour les 4 prochaines années, 34 % indiquent qu'ils ont des contraintes reliées à la garderie et à l'école alors que le même pourcentage indique qu'ils n'ont pas de contrainte. La contrainte reliée aux devoirs représente 12 % des réponses. Pour les autres contraintes comme la situation monoparentale, la santé mentale, la santé physique ou comme aidant naturel, elles représentent près de 20 % réparti de façon assez homogène.

Temps de transport entre le domicile et le lieu de travail

Pour les répondants de la Rive-Sud, le temps de transport moyen pour se déplacer du domicile au lieu de travail représente environ 50-55 minutes par trajet par jour. Ce temps de transport grimpe à 60-65 minutes pour la Rive-Nord, soit environ 2 heures par jour. Pour les personnes habitant l'île, ce temps de transport est d'environ 40-45 minutes par trajet par jour. On constate donc que les ingénieurs passent plusieurs heures par semaine dans le transport en commun!

En fonction de l'avancement des travaux, le temps de transport sera augmenté de façon plus ou moins significative, mais il serait surprenant qu'il soit en diminution!

Mesures de mitigation demandée par les ingénieurs

En majorité, les ingénieurs voudraient avoir la possibilité de faire du télétravail à raison de 1 à 3 jours par semaine. L'utilisation des bureaux satellites est la seconde solution qui est privilégiée par les ingénieurs. L'horaire variable avec un changement des plages fixes arrive en 3e place comme étant une solution à envisager.

De plus, les ingénieurs possèdent déjà un ordinateur portable avec un jeton d'authentification (90 %) et sont en mesure d'effectuer leur travail à distance (93 % de répondants). Nul besoin de rappeler que les mesures de mitigation visent à permettre la réduction du temps de transport et à améliorer la conciliation travail-famille.

Position d'Hydro-Québec

La position d'Hydro-Québec est toujours la même. Une position timide qui va à l'encontre du mouvement qui se produit présentement dans les entreprises. Depuis plus de 20 ans, certaines entreprises ont pris un virage afin de moderniser les façons de faire dans le domaine du travail. Le 6 janvier 2020, le tunnel Mont-Royal sera fermé pour plusieurs mois afin de procéder à sa mise à niveau pour le train du REM. Au moment d'écrire ces lignes, c'est à cette même date qu'Hydro-Québec nous annoncera la mise en place des mesures de mitigations proposées. La stratégie utilisée par Hydro-Québec nous semble hasardeuse, périlleuse et improvisée.

Il y aura 125 places disponibles dans les bureaux satellites de la Rive-Nord et la même quantité sur l'île de Montréal.

En ce qui a trait à la règle de gestion sur le télétravail, l'assouplissement dont Hydro-Québec fait mention concernera l'acceptation des demandes de télétravail et leur fréquence. Les réservations se feront par Outlook et les employés devront obtenir l'autorisation de leur gestionnaire immédiat.

Les démarches du Syndicat se poursuivent auprès d'Hydro-Québec. Nous allons vous tenir informés de leur avancement.



PAR **MICHEL BLAIS, ING.**
Secrétaire

BIENVENUE PARMIS NOUS

Le Syndicat professionnel des ingénieurs d'Hydro-Québec (SPIHQ) souhaite la bienvenue aux nouveaux membres qui se joignent à nous.

Le SPIHQ est un syndicat indépendant professionnel dont la mission est d'accompagner les ingénieurs dans leur carrière au sein d'Hydro-Québec et de les informer de leurs droits, devoirs et obligations. Depuis 1964, il prend à cœur la défense de ses membres et compte maintenant 2 128 membres. De ce nombre, 1 888 sont des membres en règle, tel que défini au Statut 205.2.

Bien que tous les membres soient représentés par le SPIHQ, il faut être membre en règle pour participer à la vie syndicale et exprimer son droit de vote aux assemblées, tel que prévu à la Loi sur les normes du travail. Si vous n'êtes pas encore membre en règle, veuillez communiquer avec votre délégué, afin de compléter le formulaire et obtenir votre carte d'adhésion.

Depuis la dernière parution de L'Écho, le SPIHQ a accueilli les nouveaux membres en règle suivants :

Nom du membre	Unité structurelle	Section
Hydro-Québec Distribution		
Dragos Cotruta	Stratégie analytique clientèle et réseau	Centre-ville Ouest
Patrice Godin	Services et ventes clients gr. Puissance	Complexe Desjardins 3
Alexandre Proulx	Services tech.-Souterrains - Montmorency	Québec Lebourgneuf
Hydro-Québec Innovation, Équipement et Services Partagés		
Constantin Guillot	Équipe Machines hydrauliques	Place Dupuis 1
Check-Kay Wong	Commande de centrales	Place Dupuis 1
David Larosa	Méthodes de construction	Place Dupuis 2
Leonardo Robles Tapiero	Planif. Estimation méthode paramétrique	Place Dupuis 2
Marc-Antoine Dumoulin	Conception Postes MTL-A	Place Dupuis 3
Leandro Hernandez Lopez	Conception Postes MTL-A	Place Dupuis 3
Serge Martin	Équipements de transport	Place Dupuis 3
Radu Mircea Nicoa	Normalisation et MER	Place Dupuis 3
Yves-Thomas Roy	Conception Postes MTL-A	Place Dupuis 3
Albert Bastien	Ligne aériennes et souterraines-MTL	Place Dupuis 4
Jérôme Boilard	Conception Postes MTL-C	Place Dupuis 4
Kevin Desrosiers	Analyse d'affaires & syst. d'information	Place Dupuis 4
Yannick Gauthier	Conception postes MTL-D	Place Dupuis 4
Marc-André Joyal	Ligne aériennes et souterraines-MTL	Place Dupuis 4
Gabrielle Ramos-Valiquette	Conception postes MTL-D	Place Dupuis 4
Marie Eve Falardeau -	PECC Projets de transport (Poste)	Place Dupuis 5
Marc-André Perron	Lignes aériennes MTL-QC	Québec Beauport
Cyrille Turcotte	Conception Postes QC-B	Québec Beauport
Sébastien Beaudoin	RAD - Appareillage électrique	Québec Lebourgneuf
Mario Villeneuve	RAD - Développement des compétences	Québec Lebourgneuf

Nom du membre	Unité structurelle	Section
Laurent Desjardins	Projets immobiliers # Centre-Sud	Richelieu/Beauharnois
Vincent Lemarier-Martin	Inspection Postes et ICR	Richelieu/Beauharnois
Hydro-Québec Production		
Mohammed El Mouahhidi	Projets de télécommunications L	Centre-ville Ouest
Jacques Fauvel	Projets de télécommunications E	Centre-ville Ouest
Paulette Mbuto	Planif. estimation et performance-télec.	Centre-ville Ouest
Francis Patenaude	Conception des réseaux IP	Centre-ville Ouest
Gilles René Comlan Essou	Expert. Hydraulique et hydrologie	Siège social 2
Aline Sidonie Dossou-Gouin	Études de sécurité des barrages	Siège social 2
Mohammed El Mouahhidi	Projets de télécommunications L	Centre-ville Ouest
Jacques Fauvel	Projets de télécommunications E	Centre-ville Ouest
Paulette Mbuto	Planif. estimation et performance-télec.	Centre-ville Ouest



48 km

M. MARTEL, ON BOUGE PAS D'UN CENTIMÈTRE.

SPIHQ
ProsDepuis75Ans.com



48 km

M. MARTEL, ON REVIENT PAS LÀ-DESSUS.

SPIHQ
ProsDepuis75Ans.com



PAR JONATHAN
AUBIN, ING.
Trésorier

RÉPARTITION DES MEMBRES PAR NIVEAU

2 128 membres au SPIHQ. Plus de 10 % des ressources d'Hydro-Québec !
Quelques statistiques intéressantes pour l'œil averti :

- Le SPIHQ compte 21 % de femmes ingénieures à Hydro-Québec, une proportion assez stable depuis plusieurs années, alors que la moyenne au Québec se situe plus autour de 13 % selon Genium 360.
- La proportion des niveaux III et IV est en légère baisse depuis quelques années. Plusieurs facteurs influencent cette statistique fondamentale; moins de reclassifié(e)s, plus de retraité(e)s, plus de jeunes employé(e)s.
- Une tendance à la hausse des postes temporaires, un enjeu majeur pour le SPIHQ discuté **ENCORE** régulièrement avec la Direction.
- La proportion de niveau I ne change pas, c'est la stabilité de la relève !

	2018-08-27		2018-11-23		2019-02-11		2019-03-31		2019-08-20		2019-11-18	
	Membres	%										
Classe 4 *	3	0.2 %	4	0.2 %	4	0.2 %	4	0.2 %	8	0.4 %	7	0.3 %
Classe 5 *	3	0.2 %	4	0.2 %	3	0.1 %	2	0.1 %	1	0.1 %	2	0.1 %
Classe 6 *	69	3.4 %	69	3.4 %	67	3.3 %	68	3.3 %	74	3.6 %	75	3.5 %
Classe 7 *	48	2.4 %	54	2.7 %	53	2.6 %	52	2.5 %	56	2.7 %	61	2.9 %
Classe 12*									1	0.1 %		
Niveau I	230	11.4 %	228	11.3 %	230	11.3 %	222	10.8 %	215	10.3 %	211	10.2 %
Niveau II	1277	63.4 %	1280	63.2 %	1292	63.7 %	1319	64.4 %	1357	65 %	1409	66 %
Niveau III	356	17.7 %	357	17.7 %	356	17.6 %	357	17.4 %	346	16.6 %	339	16 %
Niveau IV	26	1.3 %	26	1.3 %	25	1.2 %	26	1.3 %	25	1.2 %	24	1 %
Total	2012		2022		2030		2050		2083		2128	
Hommes	1585	78.8 %	1592	79 %	1598	79 %	1615	79 %	1646	79 %	1676	79 %
Femmes	427	21.2 %	430	21 %	432	21 %	435	21 %	437	21 %	452	21 %
Permanents	1729	85.9 %	1728	85 %	1710	84 %	1706	83 %	1709	82 %	1723	81 %
Temporaires	283	14.1 %	294	15 %	320	16 %	344	17 %	374	18 %	405	19 %

* Ne s'applique qu'aux ingénieurs occupant un poste de chef selon 16.06.1 ou 16.06.2 de la convention collective.

VOUS SOUHAITEZ VOUS IMPLIQUER AU SEIN DE VOTRE SYNDICAT ?

Le SPIHQ compte plus de 100 militants
dans 24 sections et dans plus de 15 comités

Aperçu des responsabilités du **délégué**,
en collaboration avec le **délégué substitut** :

- Consulter et représenter les membres de sa section au conseil syndical
- Exercer son droit de vote au conseil syndical
- Informer les membres de sa section des actes du Conseil syndical
- Veiller à faire respecter la convention collective dans sa section
- Assister et représenter les membres de sa section auprès de la Direction

Habituellement, le délégué et le délégué substitut sont élus par les membres de leur section en début d'année et leur mandat est d'un an.

Aperçu des tâches du **membre de comité**,
en collaboration avec le **responsable de comité** :

- Répondre aux questions des membres
- Analyser les questions qui lui sont adressées par le Bureau ou le Conseil
- Faire des recommandations au Bureau ou au Conseil au besoin
- Participer aux rencontres du comité et du comité conjoint s'il y a lieu
- Veiller à la bonne application d'articles particuliers de la convention collective

Tout membre de comité est élu par le Conseil syndical, pour un mandat de trois ans.

Venez rejoindre les rangs de l'équipe du SPIHQ !

APPEL À TOUS

Les textes personnels sont bienvenus. Ils seront publiés par ordre de réception selon l'espace disponible.

Si vous avez de belles photos, envoyez-les nous ! Nous en avons toujours besoin pour la page couverture de L'Écho.

Vous pouvez faire parvenir vos textes et vos photos à spihq@spihq.qc.ca

Les postes vacants dans les sections et les comités sont affichés à la suite des Échos du Conseil, transmis par courriel après chaque séance du Conseil syndical et disponibles au www.spihq.qc.ca à l'onglet « Documents », sous « Postes vacants ».